

2022-2028



SOMMAIRE

Table des matières

PREAMBULE	4
ARTICLE 1 : OBJET	7
ARTICLE 2 : DUREE.....	7
ARTICLE 3 : PROJET DU PETR GARONNE QUERCY GASCOGNE.....	8
ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION	32
ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT TARN-ET-GARONNE VIS-A-VIS DU TERRITOIRE	40
ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE GARONNE QUERCY GASCOGNE	41
6.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES	41
6.2 – OBJECTIFS STRATEGIQUES PARTAGES ET MESURES OPERATIONNELLES	49
ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT TARN-ET-GARONNE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT 50	
ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	51
ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT.....	51
ARTICLE 10 : GOUVERNANCE.....	54
ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE GARONNE QUERCY GASCOGNE.....	55
ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLES ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE.....	56
12.1 LE PROGRAMME OPERATIONNEL ANNUEL, OUTIL DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU CONTRAT	56
12.2 – LE PROGRAMME PLURIANNUEL PREVISIONNEL DE PROJETS ET D'INVESTISSEMENTS 2022-2028, OUTIL DE SUIVI PLURIANNUEL INDICATIF DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE	57
ARTICLE 13 : MODALITES D'EVALUATION	57
ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION.....	58
ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS	58
ANNEXES.....	60
1/ OBJECTIFS STRATEGIQUES ET FICHES MESURES.....	60
2/ LE PROJET DE TERRITOIRE DEVELOPPE	60

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Garonne Quercy Gascogne, représenté par Monsieur Jean-Michel BAYLET son Président,

Le Conseil Départemental de Tarn et Garonne représenté par Monsieur Michel WEILL son Président,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

La CC Pays de Lafrançaise, représentée par Monsieur Thierry DELBREIL, son Président,

La CC Des Deux Rives, représentée par Monsieur Jean-Michel BAYLET, son Président,

La CC Grand Sud Tarn et Garonne, représentée par Madame Marie-Claude NEGRE, sa Présidente,

La CC de la Lomagne Tarn et Garonnaise, représentée par Monsieur Bernard SALOMON, son Président,

La CC du Pays de Serres en Quercy, représentée par Monsieur Claude VERIL, son Président,

La CC Terres des Confluences, représentée par Monsieur Dominique BRIOIS, son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du PETR Garonne Quercy Gascogne n° xxx en date du xxx,

Vu la délibération du Conseil Départemental de xxx n° xxx en date du xxx,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC Pays de Lafrançaise n° xxx en date du xxx

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC Des Deux Rives n° xxx en date du xxx

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC Grand Sud Tarn et Garonne n° xxx en date du xxx

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC de la Lomagne Tarn et Garonnaise n° xxx en date du xxx

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC du Pays de Serres en Quercy n° xxx en date du xxx

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC Terres des Confluences n° xxx en date du xxx

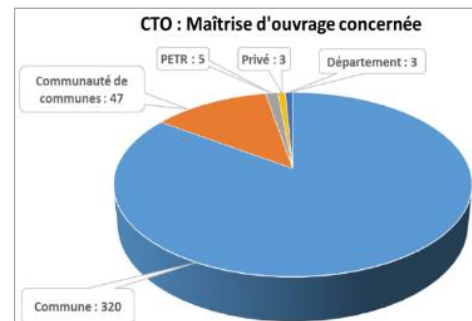
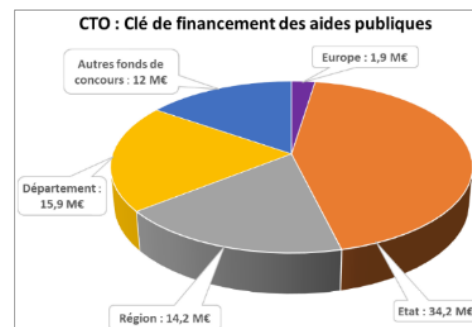
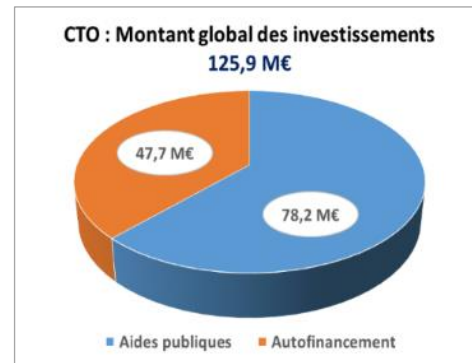
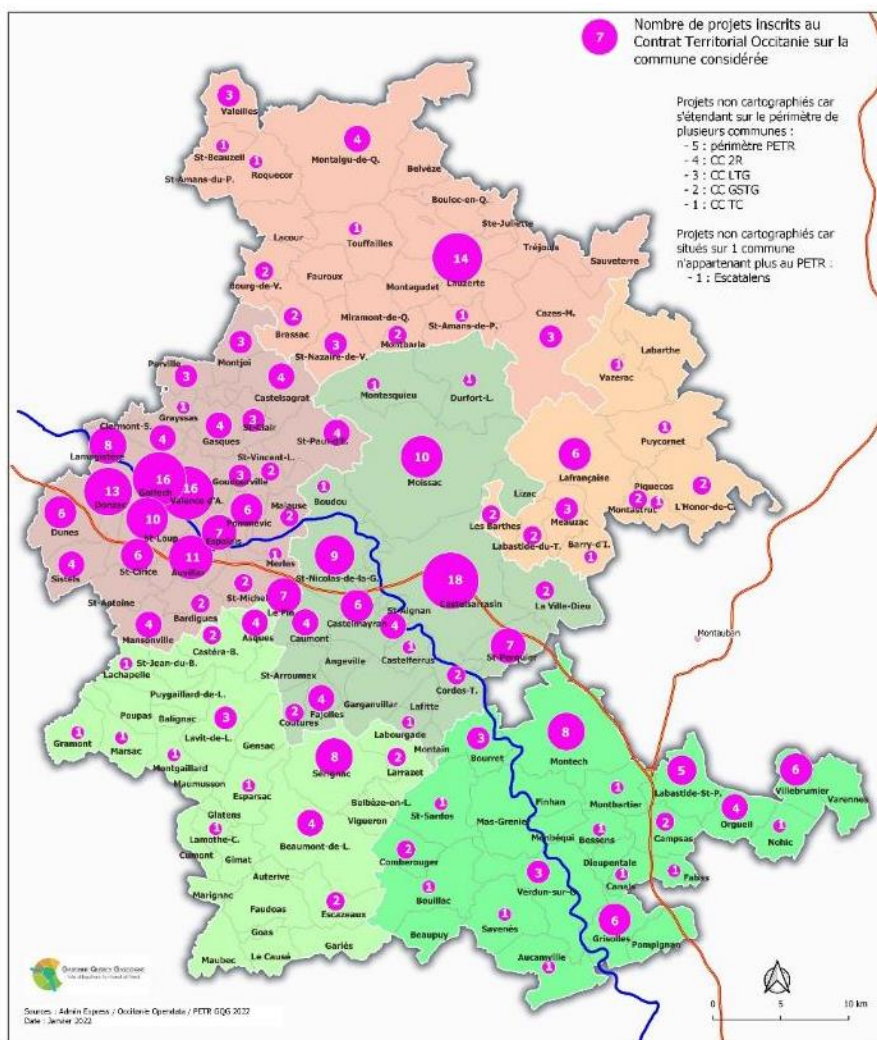
Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07)

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

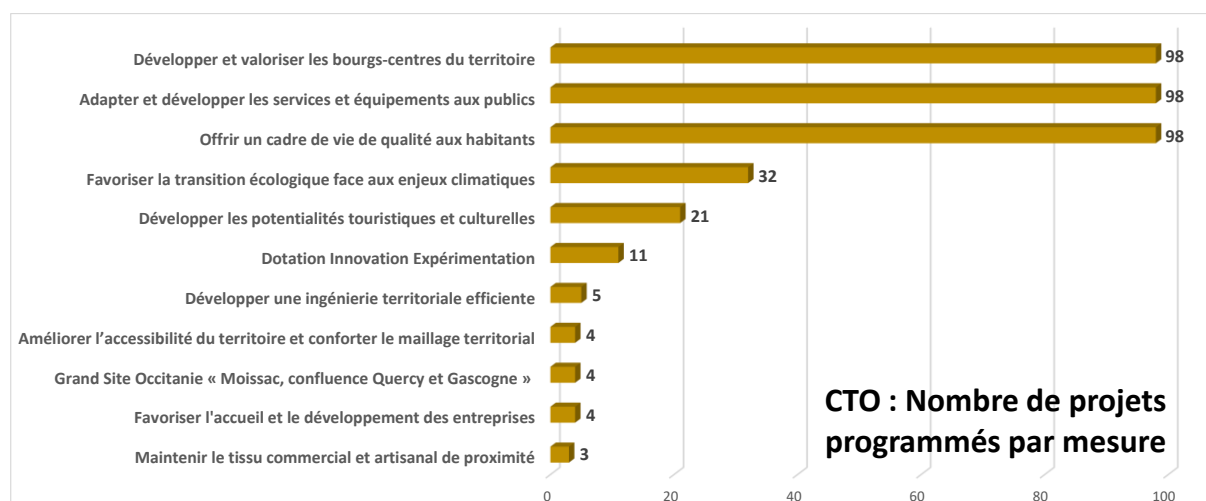
Sur la période 2018-2021, la première génération des politiques territoriales de la Région Occitanie a permis de structurer des Territoires de Projet sur l'ensemble de la région à travers **56 Contrats Territoriaux Occitanie**. Ces contrats ont à ce jour, permis de programmer plus de 5 000 projets, représentant un investissement global de 3 milliards d'euros sur les territoires, avec une participation de la Région à hauteur de plus de 500 millions d'euros, dans des domaines aussi divers et essentiels que le cadre de vie, la transition écologique et énergétique, les grands équipements de centralité, les services, les infrastructures de développement économique, la culture et la valorisation du patrimoine, le sport, le tourisme, ...

Sur le territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne, le Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2018-2021 a été signé le 23 juillet 2019 entre le Conseil Régional, le Conseil Départemental et le PETR. Dans le cadre **de ce premier CTO 2018-2021, 378 opérations** ont été inscrites dans les **7 programmations** (2 par an à partir de 2019). La quasi-totalité du territoire a réalisé au moins un projet, contribuant ainsi à **la lutte contre les disparités territoriales**. Cette dynamique a largement bénéficié de l'animation du PETR par son accompagnement dans le montage de projet et la recherche de financement. On note toutefois que certains secteurs sont plus dynamiques que d'autres.



Le montant global d'investissements sur cette période 2017-2021 s'élève à **125,9 M€** pour le territoire. Le montant d'aides publiques cumulées (Etat, Région, Département, Europe, fonds de concours) atteint **78,2 M€** soit **62% du montant global d'investissement**. **La Région** participe pour 14,2 M€, soit **18% des aides publiques cumulées**. La maîtrise d'ouvrage est essentiellement publique (augmentation des projets **communautaires** suite aux nouvelles compétences depuis 2017).

Parmi les 10 mesures composant la stratégie 17-21, 3 ont été particulièrement mobilisées (98 dossiers pour chacune d'elles). Il s'agit des mesures concernant les bourgs-centres, les services et équipements ainsi que le cadre de vie.



Afin de renforcer les spécificités des territoires, le CTO du PETR Garonne Quercy Gascogne intègre des dispositifs complémentaires : les **Contrats Bourgs-Centres**, le **Grand Site Occitanie** (GSO) « Moissac-Auvillar-Lauzerte » et une **Dotation Innovation Expérimentation** (DIE) spécifique. Un focus est réalisé sur les Contrats Bourgs-Centres dans l'article 3 suivant, après une présentation synthétique et stratégique du PETR Garonne Quercy Gascogne.

❖ **Grand Site Occitanie « Moissac-Lauzerte-Auvillar »** : Ce contrat signé le 24/02/2020 promeut une destination touristique à part entière, structurée autour du **chemin de St Jacques de Compostelle** sur trois communautés de communes (*Terres des Confluences – Pays de Serres en Quercy - Deux Rives*) et rayonnant au-delà sur l'ensemble du PETR. Depuis sa signature, **4 projets** ont été inscrits dans ce dispositif pour un **montant d'investissement global de 6,3 M€**, bénéficiant de **2,6 M€ de subventions publiques**. Un avenant au contrat est en cours pour la fin de l'année 2023.

❖ **Dotation Innovation Expérimentation** : Cette dotation, à destination des porteurs de projets publics ou privés, vise à accompagner les projets du territoire qui ne peuvent pas émarquer aux dispositifs financiers classiques de la Région. Pour le PETR Garonne Quercy Gascogne, des projets innovants et expérimentaux ont pu être soutenus sur les 2 thématiques suivantes :

- Affirmer l'identité du PETR et promouvoir une offre touristique et culturelle structurée ;
- Réduire l'empreinte écologique liée à nos modes de vie (alimentation, mobilité, habitat).

Au total, 11 projets ont bénéficié de ce dispositif, dont 3 en maîtrise d'ouvrage privée. **Le montant d'investissement global pour la DIE s'élève à 1,6 M€, avec 1,1 M€ de subventions publiques** : 8 projets concernent la 1^e thématique et 3 la 2^{de}.

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération de Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, **la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT.**

Face à ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques, le PACTE VERT Occitanie repose sur **trois grands piliers** :

1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
2. Le rééquilibrage territorial ;
3. L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : **faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.**

Les Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) ont ainsi pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement impulsées, par le PACTE VERT.

ARTICLE 1 : OBJET

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) constitue le **cadre privilégié de Dialogue stratégique et de gestion avec les territoires** pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT.

Il organise le **partenariat entre les différents cosignataires** et constitue la « **feuille de route stratégique** » partagée. Les signataires du contrat sont : le PETR Garonne Quercy Gascogne, la Communauté de communes Pays de Lafrançaise, la Communauté de communes des Deux Rives, la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, la Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise, la Communauté de communes Pays de Serres en Quercy, la Communauté de communes Terres des Confluences, le Département de Tarn et Garonne et la Région pour la période 2022-2028, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.

Les intercommunalités, du PETR Garonne Quercy Gascogne sont cosignataires du présent Contrat Territorial Occitanie, dans la continuité du partenariat dans les domaines du développement économique et de la mobilité qui s'est conforté et amplifié pour répondre à la crise COVID, notamment avec la dynamique L'OCCAL.

Véritable contrat d'objectifs, ce contrat établit les objectifs stratégiques partagés 2022-2028 par l'ensemble des cosignataires, pour :

- **Promouvoir un nouveau modèle de développement**, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.
- **Agir pour l'attractivité**, la **cohésion sociale**, la **croissance durable** et **l'emploi** dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- **Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.**

Il contribue dans cette perspective à :

- Encourager les **dynamiques innovantes**, **accompagner les projets prioritaires** et **consolider les atouts** du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- **Soutenir le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.**

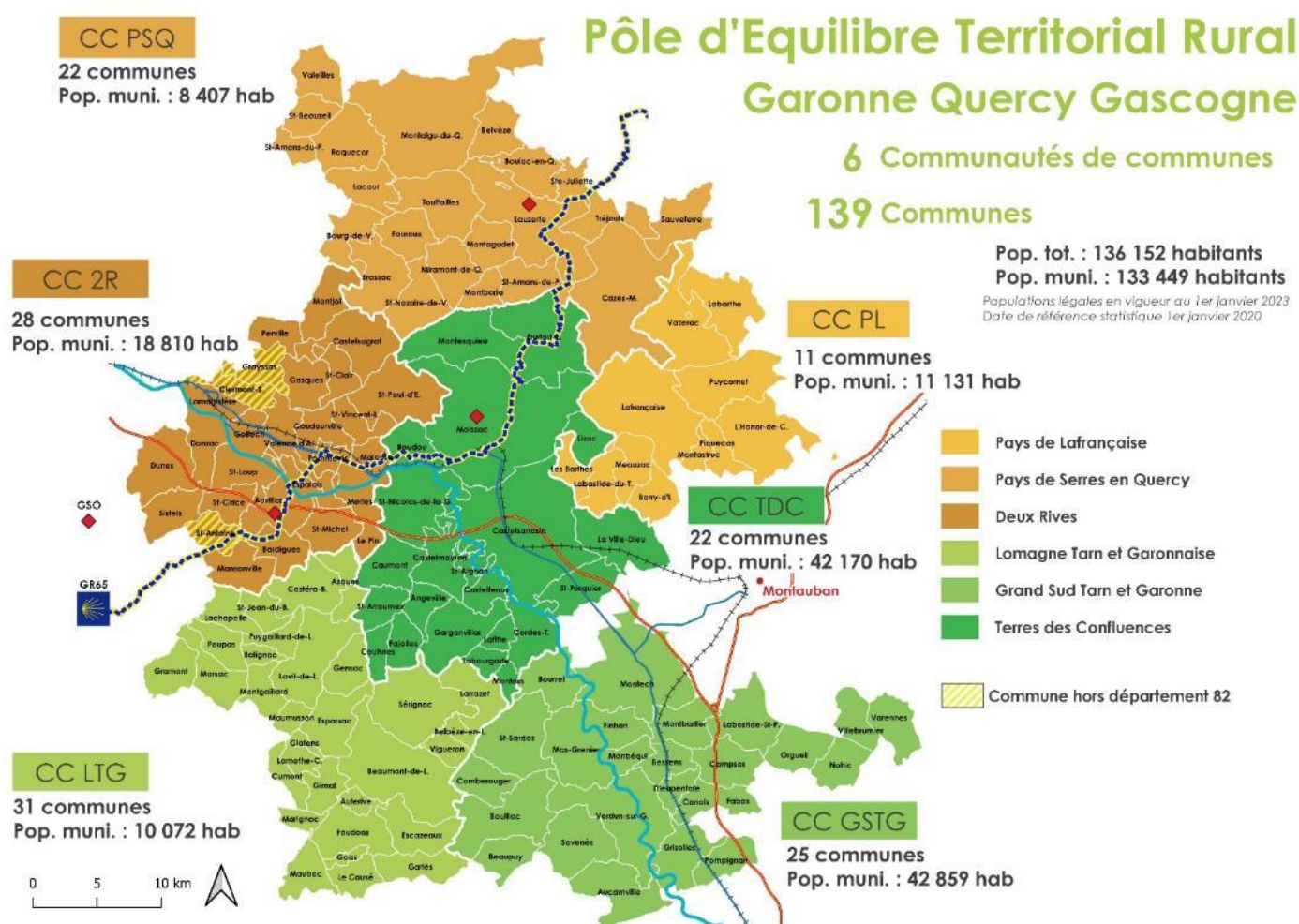
ARTICLE 2 : DUREE

Le présent contrat est conclu pour une période qui prend effet à compter de sa date d'approbation par l'ensemble des partenaires et **s'achèvera le 31 décembre 2028.**

1. Présentation synthétique et stratégique

Situé dans le département de Tarn-et-Garonne, à l'Ouest de la Communauté d'agglomération de Montauban, le PETR Garonne Quercy Gascogne regroupe depuis 2017, **6 Communautés de communes et depuis 2019, 139 communes**.

3 communes sont situées hors du département : Saint Antoine (Gers) ; Grayssas et Clermont-Soubiran (Lot-et-Garonne). Les 2 communes du Lot-et-Garonne ne sont pas éligibles aux subventions de la Région Occitanie, mais à celles de la Région Nouvelle Aquitaine.



Ce vaste territoire rural de 2 286 km², traversé par la Garonne et son canal, s'étend au centre, sur la plaine de Garonne élargie à celle du Tarn à la confluence, et de part et d'autre, sur les coteaux du Quercy et de la Lomagne.

Situé entre les pôles urbains de Toulouse, Montauban et Agen, il compte **133 449 habitants** au 1/01/2020 et **connait une dynamique démographique et de projets importante**.

✓ **Diagnostic du territoire Garonne Quercy Gascogne**

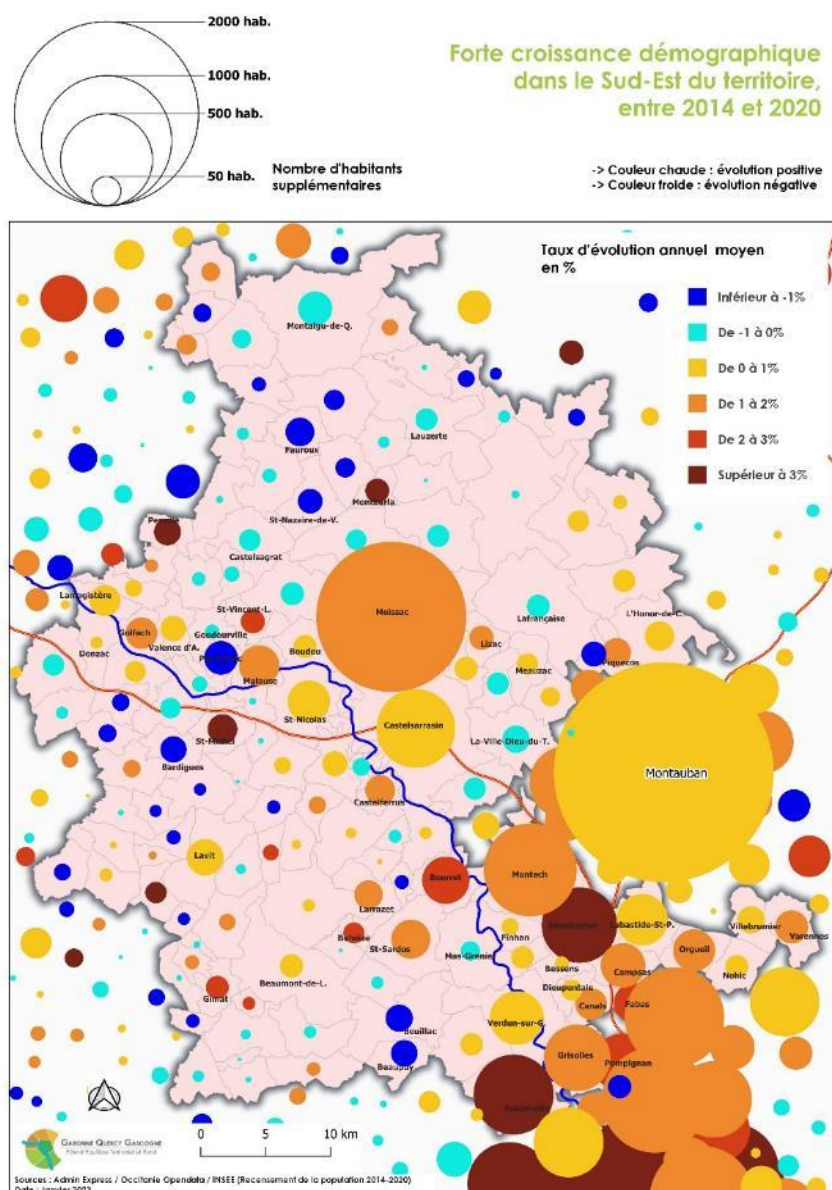
Le diagnostic présenté se base principalement sur celui mené dans le cadre de l'élaboration du Projet de territoire 2021-2027 du PETR. Il a été construit, de manière ascendante à partir des enjeux et priorités des 6 Communautés de communes constitutives du PETR.

A l'échelle de ce **grand territoire contrasté**, le diagnostic repose sur 2 niveaux d'analyse (méthode AFOM - Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces) :

- Une analyse des dynamiques et grands constats à l'échelle du PETR ;
- Une analyse synthétique pour chacune des 6 Communautés de communes.

Les grandes caractéristiques du PETR :

Le PETR Garonne Quercy Gascogne, regroupant 70 % des communes et 51 % de la population du Département de Tarn-et-Garonne est **un territoire rural, attractif, mais au développement très contrasté selon les zones, induisant des disparités sources d'inégalités, et des besoins de rééquilibrage territorial.**



Densité et évolution démographique

- Population totale : 136 152 habitants (Population municipale : 133 449 habitants) au 1/01/2020
- 58,6 habitants au km²
- +0,6 %/an entre 2014 et 2020 (pour 0,3% en France)
- Un solde migratoire positif : +0,5%/an

Maillage territorial

- 2 pôles de services supérieurs infra départementaux : Castelsarrasin et Moissac
- 1 pôle de services intermédiaires supérieurs : Valence d'Agen
- 6 pôles de services intermédiaires : Lauzerte, Beaumont-de-L., Lafrançaise, Montech, Verdun/G, Grisolles
- 35 pôles de proximité intermédiaires et de grande proximité
- 30 petits pôles de proximité

Economie

- 36 389 emplois localisés sur le territoire du PETR en 2019
- Le secteur tertiaire : + de 70 % des emplois
- Un poids fort de l'agriculture (10,1%) et de l'industrie (12,3%) dans l'emploi

Fragilités sociales

- Taux de chômage : 13,4% en 2019 (légèrement inférieur au taux départemental : 13,8%)
- 1 QPV à Moissac concernant 2 quartiers (cœur de ville, Sarlac)

Principaux facteurs d'attractivité touristique

- GSO : Grand Site Occitanie Moissac-Auvillar-Lauzerte et influence du GSO de Montauban (au Sud)
- GR65 St Jacques de Compostelle
- Abbaye de Moissac et AOP Chasselas de Moissac (UNESCO)
- Ville d'art et d'histoire (Moissac) & Plus Beaux Villages de France (Auvillar, Lauzerte)
- Voies d'itinérance : Canal de Garonne et Vélo Voie Verte
- Site de la Pente d'eau de Montech et bases de loisirs (Saint Sardos, Lafrançaise, St Nicolas de la Grave, Beaumont de Lomagne, Montalieu de Quercy)
- Labels Vignobles & Découvertes (AOP Frontonnais et Vignobles du Quercy)

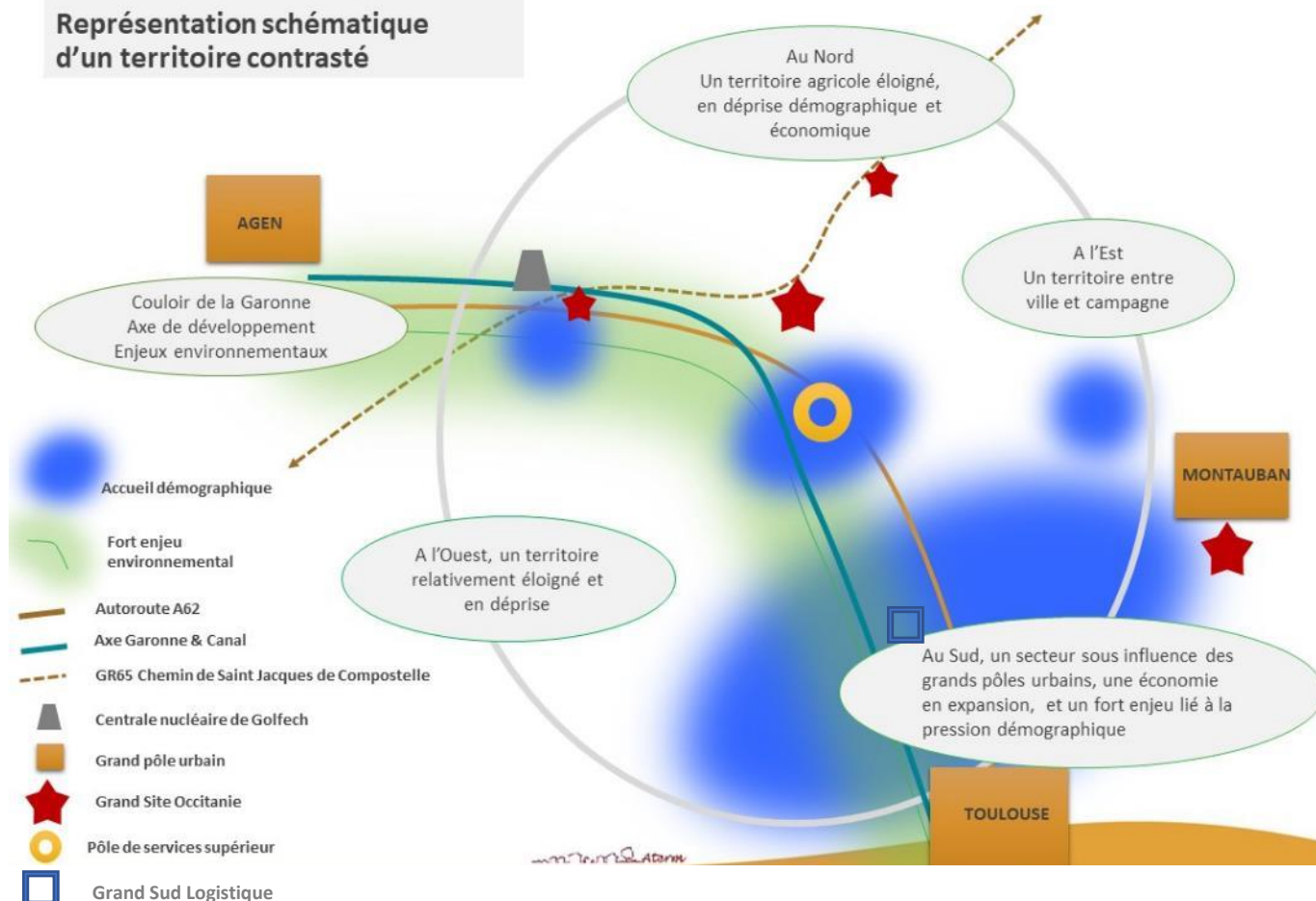
Le PETR Garonne Quercy Gascogne présente **de forts contrastes, tant dans sa géographie, que dans ses dynamiques socio-démographiques.** Territoire historiquement **rural**, il est soumis aujourd'hui à des phénomènes de métropolisation qui nécessitent d'appréhender les modes de développement de manière différenciée avec :

- ❖ **une métropolisation du Sud** sous l'influence des pôles urbains de Toulouse/Montauban, dans une plaine de Garonne desservie par les infrastructures majeures (A62 et 2 échangeurs, 5 gares) concentrant population, activités et déplacements et un taux d'évolution démographique important. Ce territoire devrait connaître une **pression urbaine accentuée avec l'arrivée de projets structurants** comme la LGV et l'aménagement de sa gare à Bressols, le nouvel échangeur autoroutier

à Lacourt-St-Pierre, le nouvel hôpital de Montauban à proximité de la future gare LGV, une grande zone d'activité, la mise en service du dernier tronçon du boulevard urbain Ouest de Montauban et dans un avenir plus lointain, un possible échangeur à proximité de Fronton en Haute-Garonne,

- ❖ **des zones de coteaux au Nord et Sud-Ouest** nettement plus rurales et enclavées, en déprise démographique où les **difficultés de mobilité** sont **plus accrues**,
- ❖ **1 habitant sur 3 qui reste éloigné des pôles de services supérieurs** (> 30 min).

Représentation schématique d'un territoire contrasté



De ces caractéristiques, se distinguent 3 profils de territoires :

1. **Les territoires dynamiques** : représentés par **les CC Grand Sud Tarn-et-Garonne** et **Terres des Confluences**, marquées par la métropolisation et la périurbanisation. Elles enregistrent des dynamiques démographiques très positives sous l'effet de l'installation de jeunes ménages. **Des fragilités sociales** sont toutefois relevées au sein de **la CC Terres des Confluences**.
2. **Les territoires stables** : ils bénéficient du rayonnement des pôles urbains de Montauban et d'Agen, mais de manière moins prononcée. **Les CC des Deux Rives** et celle du **Pays de Lafrançaise** se caractérisent par des dynamiques démographiques stables. Ces dernières sont, en revanche, confrontées à **un vieillissement** de plus en plus marqué de leur population.
3. **Les territoires en situation de fragilité** : situés dans des zones de coteaux au Nord et Sud-Ouest, ce sont des territoires plus ruraux et enclavés. **Les CC du Pays de Serres en Quercy** et de la **Lomagne Tarn et Garonnaise** présentent une situation démographique peu favorable, voire en déprise. Éloignées des grandes agglomérations, elles présentent un vieillissement important de leur population et des difficultés sociales (taux de pauvreté, taux de chômage ...), impliquant de plus grandes difficultés à assumer **les coûts des déplacements nécessaires** pour accéder aux services et/ou à l'emploi.

Ses ressources et faiblesses :

L'analyse AFOM par grandes thématiques, a mis en exergue les ressources et faiblesses qui ont ensuite permis de définir les **27 enjeux auxquels notre territoire doit faire face**. Ces enjeux sont présentés en conclusion de ce diagnostic.

❖ Dynamiques sociodémographiques, maillage territorial et offre de services / santé :

Avec 57,6 habitants au km², le PETR Garonne Quercy Gascogne présente les caractéristiques d'un territoire rural. Il se caractérise par un solde démographique positif (+0,6%/an) notamment en raison de son attractivité (solde migratoire : +0,5%/an).

Il présente des dynamiques différenciées entre la frange Sud-Est, périurbaine attractive (CC Grand Sud Tarn et Garonne, CC Terres des Confluences) et les parties Nord et Sud-Ouest du territoire (CC Pays de Serres en Quercy, CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise), plus à l'écart des grands axes de communication. Des fragilités socio-économiques sont constatées sur l'ensemble du territoire bien que localisées prioritairement sur les zones les plus urbaines.

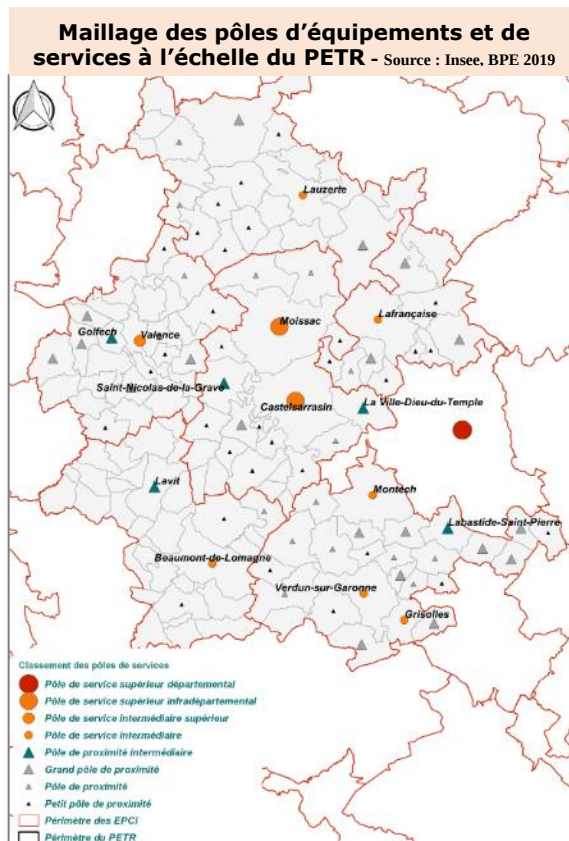
Le territoire est en outre marqué par un vieillissement de sa population. Le vieillissement associé aux fragilités sociales, est vecteur de difficultés pour accéder aux services et/ou à l'emploi, notamment dans les zones les plus rurales du territoire.

L'organisation territoriale, structurée en polarité, suggère **une bonne couverture en services et équipements**. Près de 78 % des habitants du territoire résident dans un pôle de proximité.

Néanmoins, **un habitant sur trois est à plus de 30 minutes d'une commune proposant des services de la gamme intermédiaire et supérieure**, qu'il s'agisse de Castelsarrasin / Moissac ou des pôles supérieurs externes. C'est le cas notamment pour les habitants des coteaux du Quercy et, dans une moindre mesure, de la Lomagne.

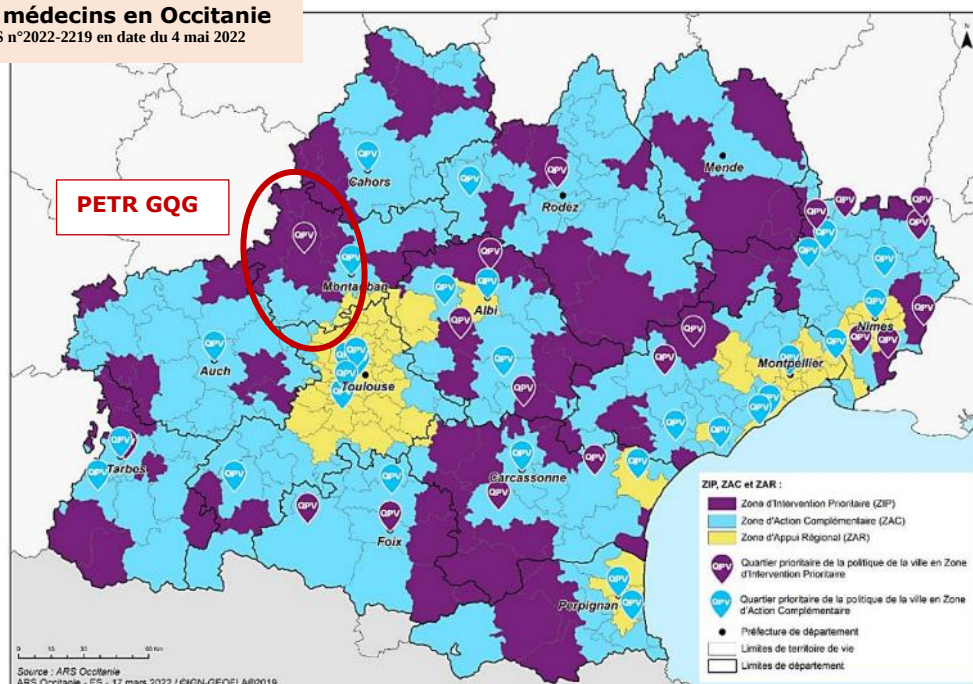
En matière d'accès aux services de santé, l'ARS et tous les acteurs de la santé poursuivent leur engagement collectif pour lutter contre la désertification médicale. Des aides sont proposées pour favoriser l'installation de nouveaux médecins dans les territoires qui en ont le plus besoin. Ces territoires prioritaires sont définis sur la base d'un indicateur national qui mesure l'offre médicale disponible sur un territoire de vie-santé. En 2022 (arrêté ARS Occitanie n°2022-2219), et ce malgré la réalisation de plusieurs maisons de santé sur son territoire (Lafrançaise, St Nicolas de la Grave, Valence d'Agen, Beaumont de Lomagne, Lavit), le PETR relève :

- **de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) sur plus de ¾ de son territoire** (cf. carte page suivante) : zones permettant aux professionnels de santé, de bénéficier d'aides à l'installation de la part de l'ARS et de l'Assurance Maladie ainsi que des exonérations fiscales ;
- **et de la zone d'action complémentaire (ZAC) sur le reste du périmètre** : zones **intermédiaires** permettant aux professionnels de santé de bénéficier des aides de l'ARS (installation des médecins, exercice coordonné).



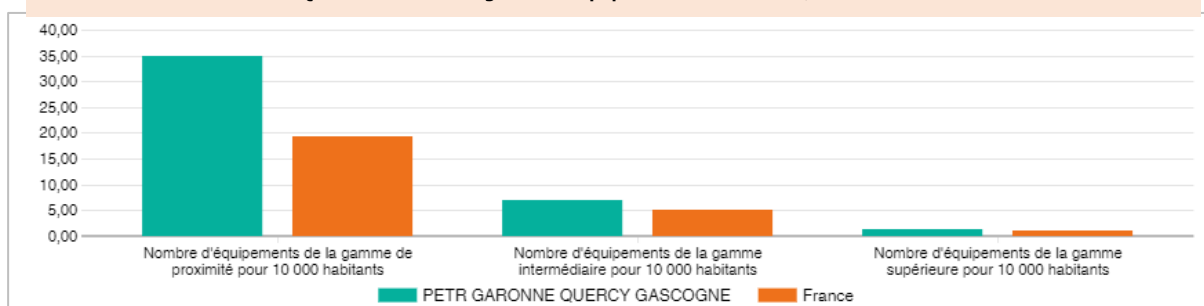
Actualisation du zonage médecins en Occitanie

Source : ARS Occitanie – Arrêté ARS n°2022-2219 en date du 4 mai 2022



Pour ce qui concerne **le cadre de vie des habitants**, notamment en matière d'offre d'équipements, de services ou d'animations favorisant la cohésion sociale entre les habitants, le territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne offre de nombreuses structures et activités. Ainsi **la densité des équipements sportifs et culturels pour 10 000 habitants est plus élevée que pour le reste de la France.**

Densité des équipements sportifs et culturels pour 10 000 habitants Les équipements sportifs et culturels sont-ils nombreux au regard de la population du territoire ? Qu'en est-il selon la gamme d'équipements ? Source : Insee, BPE 2020 - 2020



Le nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants est de 24,3 pour 100 habitants en 2018 alors que la moyenne française est de 22,1 pour 100 habitants, ce qui témoigne d'une **bonne activité sportive associative sur ce territoire.**

ATOUS

- Une dynamique démographique globale positive et des territoires particulièrement dynamiques (forte croissance démographique, population plutôt jeune ...) : [Grand Sud Tarn et Garonne et Terres des Confluences](#) ;
- Un niveau d'équipement satisfaisant pour la gamme de service et d'équipements de proximité ;
- Un maillage de pôles de services dense et complet.

FAIBLESSES

- Des difficultés sociales prégnantes sur l'ensemble du territoire bien que localisées prioritairement sur les zones les plus urbaines ;
- Des territoires en situation de fragilité (solde naturel déficitaire, vieillissement, faible attractivité) : [Pays de Serres en Quercy](#), [Pays de Lafrançaise](#), [Deux Rives](#) ;
- Une densité médicale fragile au niveau du PETR et des territoires en voie de désertification médicale ;
- Des carences relevées sur certains équipements (séniors, médico-social).

OPPORTUNITES

- **Un positionnement géographique favorable du territoire :** de grandes agglomérations à proximité ;
- Une dynamique démographique globale impulsée par le solde migratoire : **une attractivité territoriale notable** ;
- **Une offre de services renforcée par plusieurs projets sur l'ensemble des collectivités** (création de MSP, de Pôle Enfance, de maisons France Services, de Pôle de services aux publics ...) ;
- **Un classement en zone prioritaire pour les services de santé ;**
- **Un secteur associatif dynamique.**

MENACES

- **Des territoires enclavés et aux dynamiques ralenties :** **Pays de Serres en Quercy et Lomagne Tarn et Garonnaise** ;
- **Un vieillissement de la population qui va se renforcer ;**
- **Des difficultés sociales,** impliquant des difficultés pour accéder aux services et/ou à l'emploi (difficultés de mobilité, d'usage du numérique) ;
- **Un risque d'inadéquation de l'offre de services par rapport aux besoins** (familles, jeunes...) au regard de l'essor démographique de certains territoires (**Grand Sud Tarn et Garonne**).

Le territoire du PETR est très vaste et observe une dynamique socio-démographique à deux vitesses, entre les intercommunalités bien desservies par les moyens de communication et celles situées plus à l'écart.

Les enjeux du territoire sur cette thématique portent sur :

- le renforcement de l'attractivité résidentielle (notamment des territoires en déprise) ;
- l'adaptation des capacités d'accueil de nouvelles populations (notamment services et équipements) ;
- l'accessibilité (physique et à distance) équilibrée aux services et équipements pour tous les publics en veillant notamment aux publics en situation de précarité (famille monoparentale, faible revenu, sans emplois ...) ;
- l'accompagnement et anticipation de la tendance au vieillissement de la population (adaptation de l'offre de services à l'évolution des besoins, études sur les équipements, l'autonomie, la silver économie) ;
- le renforcement des actions en faveur de la jeunesse (prévention, formation, loisirs, équipements ...) ;
- l'anticipation et lutte contre la désertification médicale ;
- la veille et l'adaptation des équipements médico-sociaux aux besoins.

❖ Logement et attractivité des centres bourgs :

Le territoire du PETR compte 65 487 logements (en 2019). Ce parc est principalement composé de résidences principales (84,8 % - contre 82,1 % au niveau national), habitées par des propriétaires occupants (72,1% contre 58,8 % à l'échelle nationale).

En outre, sur le PETR, **l'enjeu de la reconquête des logements vacants** est particulièrement **fort** : la part des logements vacants est de 9,7% (en 2019). Un chiffre supérieur à la moyenne nationale (8,2%) et en constante augmentation depuis 1999.

Au niveau infra territorial, la vacance est particulièrement marquée sur les intercommunalités les plus rurales du PETR et au sein des principaux pôles urbains du territoire. Les CC Pays de Serres en Quercy, Lomagne Tarn-et-Garonnaise et les principaux pôles urbains présentent un taux de vacance supérieur à 10 %.

Le **parc de logements**, comptant seulement 4 à 5% de logements de type T1 ou T2, s'avère **inadapté au desserrement des ménages**. Il compte par ailleurs une faible proportion de logements sociaux et locatifs. Cette offre est plus particulièrement concentrée au sein des principaux pôles urbains du territoire.

D'un point de vue qualitatif, **le parc de logement est ancien**, avec plus de 50 % des résidences principales datant d'avant 1975, ce qui signifie que de nombreux logements ne sont **pas adaptés aux normes actuelles en matière de confort et de sobriété énergétique**.

Au niveau des centres bourgs, la vacance et le vieillissement du parc de logement se cumulent avec d'autres difficultés : précarisation et paupérisation, dévitalisation et vacance commerciale ... Plusieurs démarches sont conduites pour répondre à ces problématiques, sur les pôles les plus structurants (10 Petites Villes de Demain, 19 Contrats Bourgs-Centres, plusieurs OPAH ...).

ATOUTS	FAIBLESSES
• Un parc de logement accessible ; • Une dynamique immobilière favorable (accentuée depuis la crise sanitaire) ; • Des centres-bourgs et polarités complémentaires, pour une dynamique territoriale équilibrée, structurant le territoire.	• Un taux de vacance particulièrement élevé et un parc de logements ancien avec de forts besoins de réhabilitation ; • Une inadéquation entre offre et demande de logement (desserrement des familles, logements de grandes tailles, habitat social ...) ; • Une économie commerciale fragile.
OPPORTUNITES	MENACES
• Un parc de logements vacants pouvant être mobilisé pour répondre aux nouveaux besoins ; • La mise en œuvre de plusieurs opérations (OPAH, opération façades ...) ; • Des stratégies et projets portés sur les centralités (programmes Petites Villes de Demain, Opération de Revitalisation du Territoire, contrats Bourgs-Centres ...).	• Une vacance qui s'accroît sur certains territoires (Pays de Serres en Quercy, Terres des Confluences) ; • Une inéquation entre l'offre et la demande qui est un frein à l'installation des nouveaux habitants sur le territoire ; • Des prix à la hausse excluant certains ménages et jouant sur la qualité des logements (Grand Sud Tarn et Garonne, Terres des Confluences) ; • Des centres bourgs fragilisés qui ont des difficultés à mobiliser une ingénierie pour développer des projets de revitalisation.

Les logements sur le PETR ne sont pas toujours en adéquation avec les besoins qui évoluent. Dans son ensemble, le territoire est attractif et dynamique et ceci notamment grâce aux différentes stratégies et projets déployées sur le territoire. Certaines communes manquent toutefois d'ingénierie pour concevoir et accompagner des projets de revitalisation.

Ainsi, les principaux enjeux du territoire sur cette thématique portent sur :

- l'adaptation du parc de logement aux besoins des ménages et pour l'accueil de nouvelles populations ;
- la lutte contre la vacance (notamment via des programmes de rénovation)
- l'accompagnement des dynamiques de redynamisation des centralités (en lien avec les dispositifs contractuels) ;
- le soutien à la vitalité commerciale et artisanale (modernisation, transmission/reprise) des petites polarités.

❖ Développement économique et formation :

En 2019, **36 389 emplois étaient localisés sur le territoire du PETR**, soit une évolution de +0,24%/an par rapport à 2013. Cette croissance, équivalente à la moyenne nationale (+0,23%/an) mais plus faible qu'au niveau régional (+0,71%/an), ne relate pas la réalité de l'ensemble du territoire. En effet, **à l'échelle infra-territoriale des différences notables sont à souligner :**

- Trois EPCI connaissent une évolution annuelle positive du nombre d'emplois sur leur territoire, mais la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne se détache largement avec un taux annuel de +2,07%. Cela s'explique notamment par une densité plus élevée, ainsi que sa position privilégiée, sous l'influence de la métropole toulousaine et de l'agglomération montalbanaise.
- Les territoires plus ruraux du Nord (Communauté de communes Pays de Serres en Quercy et Pays de Lafrançaise) sont en perte d'attractivité quant à l'offre d'emplois située sur leur territoire, avec respectivement une diminution annuelle de -0,78% et -2,49%, depuis 2013.

Le **développement économique** du PETR Garonne Quercy Gascogne est **dynamisé par l'attractivité démographique et l'essor du tertiaire, un secteur agricole solide, un secteur industriel bien représenté et des activités artisanales et commerciales diversifiées.**

Le déploiement de la fibre optique sur le territoire (*80,3% des locaux sont raccordables à la fibre FttH en 2022*) et **la couverture complète en 4G** par a minima un opérateur (99,9%) représente une opportunité importante.

A une échelle infra-territoriale, des différences observables en termes de structuration de l'activité économique sont relevées :

- **Le poids de l'agriculture** dans l'emploi total est plus élevé au nord, dans les Coteaux du Quercy, où un emploi sur quatre dans les communautés de communes du Pays de Serres en Quercy et Pays de Lafrançaise dépend de l'agriculture. C'est aussi le cas pour la communauté de commune de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, où l'agriculture (communes de la frange sud-ouest, à proximité du Gers), représente plus d'un emploi sur deux.
- **L'industrie** est davantage présente le long de l'axe Montauban-Agen, et de façon attendue à proximité de la centrale nucléaire de Golfech. Ainsi, deux emplois sur trois de la commune de Golfech sont issus du secteur industriel.
- Enfin, pour l'ensemble du territoire, les principaux pôles ont vu un **développement significatif du secteur tertiaire** ces dernières années. Ainsi, quatre emplois sur cinq, des communes de Castelsarrasin, Moissac, Montech, Valence, Verdun-sur-Garonne et Beaumont-de-Lomagne dépendent du secteur tertiaire. Les emplois tertiaires se concentrent ainsi majoritairement dans les CC Terres des Confluences et Grand Sud Tarn et Garonne.

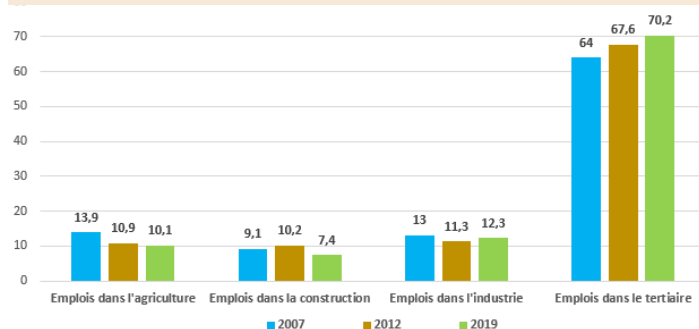
Au niveau territorial, on constate là-aussi des disparités, pour ce qui concerne la création de nouvelles entreprises. En 2019, 1 102 nouvelles entreprises ont été créées sur le territoire, **ce qui représente un taux de création de 14,6 %**, soit un taux légèrement inférieur à la moyenne nationale (16,3 %).

L'analyse des créations d'entreprise par secteur d'activité montre une concentration de ces créations autour des activités présentes (commerce, hébergement, restauration) qui regroupe 30 % des créations d'entreprise observées sur la période.

Les créations d'entreprises sont principalement portées par les espaces périurbains de Montauban. Ainsi, **les CC Grand Sud Tarn et Garonne et Pays de Lafrançaise présentent un taux de création d'entreprises supérieur à la moyenne du PETR**. A l'inverse, les collectivités rurales, notamment la CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise, enregistrent des taux de création plus faibles.

De nombreuses zones d'activités sont aménagées sur le territoire, notamment le long du couloir autoroutier pour bénéficier des avantages d'une bonne desserte : Grand Sud Logistique concentre ainsi plus de 2 000 emplois sur les 450 hectares s'étalant sur les communes de Campsas, Labastide St Pierre et Montbartier. Parmi les autres zones présentes, on peut citer (liste non exhaustive) : ZA Aérovillage à Campsas, ZA Fleury-Barrès à Castelsarrasin, ZA Biarne à St Nicolas de la Grave, ZA Bordevieille à Beaumont de Lomagne, le grand site industriel autour de la centrale de Golfech ...

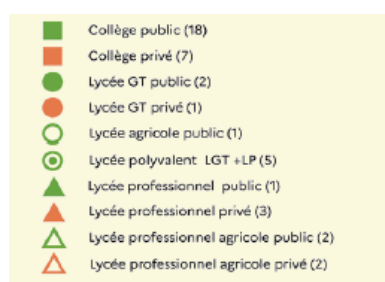
Evolution de la part des emplois locaux par secteurs d'activité depuis 2007, en % - Source : Insee



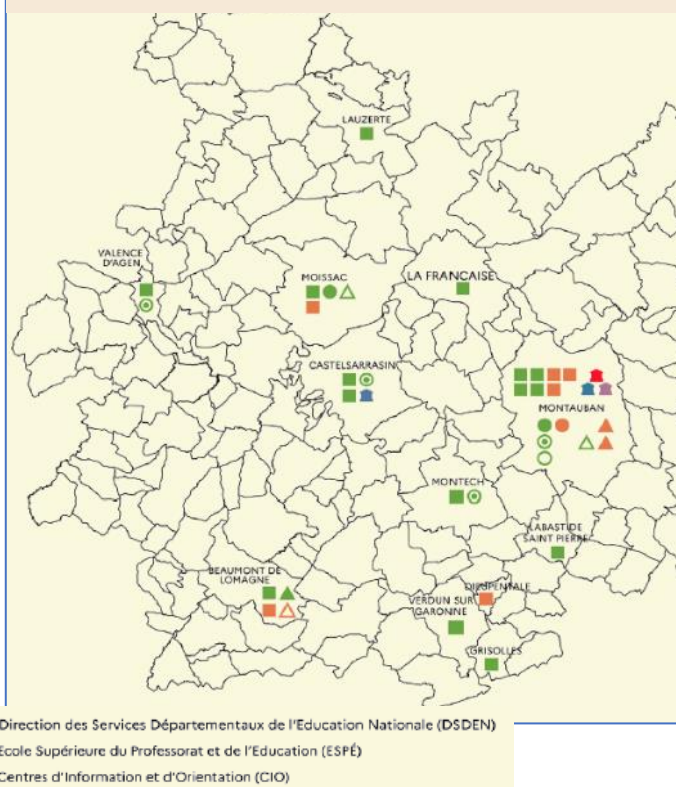
D'un point de vue formation, à partir de l'enseignement secondaire, **l'offre de formation** sur le territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne, **est concentrée sur quelques communes**.

Post BAC, seules des formations BAC + 2 sont proposées (BTS proposés dans les lycées de Castelsarrasin, Moissac, Valence d'Agen, Beaumont de Lomagne).

Pour les adultes, pour bénéficier des formations dispensées par le GRETA 82, il faut se déplacer sur Montauban. Des formations sont en revanche dispensées par l'IRFA Sud à Castelsarrasin.



Les établissements scolaires du 2d degré sur le territoire en 2022 - Source : Académie de Toulouse – DSDEN 82



Pour pallier ce déficit d'offre de formation sur le PETR, certains dispositifs et services d'aide à l'emploi et à la formation sont proposés : maisons de l'emploi, points relais emplois, structures d'insertion par l'activité économique ... Néanmoins, leur offre n'est pas suffisante (en quantité et qualité) face à l'augmentation croissante des demandeurs d'emploi et à l'évolution du marché.

Pour répondre aux besoins des entreprises locales, des centres de formation spécifiques ont donc été créés ou sont en cours de création, c'est le cas notamment du centre de formation communautaire des métiers du nucléaire et de l'énergie.

ATOUTS

- **Un potentiel de développement basé sur les ressources locales** : l'artisanat, les filières agricoles, le tourisme ... ;
- **Des territoires** avec un tissu économique local **dynamisé par la présence de grandes entreprises** (**Deux Rives, Grand Sud Tarn et Garonne**) ;
- **Un foncier globalement compétitif** en termes de prix et de disponibilités.

FAIBLESSES

- **Un faible taux de création d'entreprises** sur certains territoires (**Pays de Serres en Quercy, Lomagne Tarn-et-Garonnaise, Pays de Lafrançaise**) ;
- **Des ZA économiques saturées** et, à l'inverse, **des ZAE peu attractives** ;
- **Des difficultés à attirer des entreprises**, à l'écart des grands axes.

OPPORTUNITES

- **Une volonté des collectivités à s'investir sur le développement économique** : notamment commercial, artisanal et touristique ;
- **Le déploiement de la fibre à l'échelle du PETR** ;
- **Des opportunités de développement autour de la silver économie, de l'économie sociale et solidaire** et de la transition écologique ;
- **Une évolution attendue** en lien avec le grand carénage (**Deux Rives**) et les projets LGV/échangeur routier (**Grand Sud Tarn et Garonne**).

MENACES

- **Une difficulté à pérenniser les entreprises et infrastructures** créées sur le territoire dans le temps ;
- **Une inadéquation au niveau de l'emploi entre l'offre et la demande** (logistique, artisanat, agriculture) ;
- **Une fragilisation du secteur commercial et artisanal** (difficultés de transmission-reprise) ;
- **Un déficit d'image économique**.

Le territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne présente donc des **atouts importants** pour maintenir et renforcer le développement économique du territoire : un foncier compétitif, des ressources locales importantes, le déploiement de la fibre, la présence de

secteurs d'activités et d'emplois spécialisés, vecteurs de développement et de création d'emplois : centrale nucléaire de Golfech ; Zone d'aménagement concerté Grand Sud Logistique et sous-traitance aéronautique.

L'économie de proximité reste à dynamiser. Le territoire va devoir créer de nouvelles formes d'économies, notamment pour créer de l'emploi dans les zones rurales. Cela devra s'accompagner par la mise en place de formation et les rendre accessibles.

Souffrant dans certains domaines économiques d'un déficit d'image et d'attractivité, le territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne doit être d'avantage valorisé pour le rendre plus attractif, et favoriser notamment l'innovation économique.

Les enjeux du territoire sur cette thématique portent donc sur :

- l'adaptation des capacités d'accueil d'entreprise au regard de l'existant et des besoins ;
- le soutien au développement d'une économie locale, ancrée et diversifiée (artisanat, tourisme, agriculture, économie sociale et solidaire ...) ;
- le maintien et le développement du tissu industriel et productif du territoire (innovation, relocalisations) ;
- la contribution à la mise en adéquation de l'offre et de la demande d'emploi (formation des salariés).

❖ **Agriculture :**

Sur le territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne, la **filière agricole** est marquée par **sa diversité** (arboriculture, cultures céréalières, ail, etc.) et **son importance**. Sa production agricole est valorisée à travers 6 labels AOP-AOC, 14 labels IGP et de nombreux labels rouges.

La **démographie agricole** est **en baisse** et de nombreux départs en retraite sont à prévoir : les difficultés à assurer le renouvellement des chefs d'exploitations dans un contexte à venir de départs massifs en retraite (seule 39% des cessations donnent lieu à une reprise dans le 82, plus faible taux d'Occitanie) et les difficultés d'accès au foncier et d'installation pérenne pour les nouveaux agriculteurs menacent donc le maintien des activités agricoles sur le long terme.

Certaines parties du territoire n'offrent pas des conditions optimales aux salariés agricoles. En effet, on constate une précarité du travail agricole (travailleurs saisonniers, main d'œuvre non qualifiée, difficultés d'hébergement...), dans les secteurs de plaine, en bordure de la Garonne, là où les cultures nécessitent l'emploi de salariés en plus grand nombre au gré des saisons.

Ces dernières années, il est constaté sur le territoire du PETR, comme au niveau national, un **intérêt croissant pour les circuits courts** qui sont source de développement. Cependant, ces circuits sont encore peu organisés.

ATOUTS

- **Une diversité et richesse pédologique** (vallées alluviales fertiles, coteaux...) **favorables au développement des activités agricoles** ;
- **Une variété de la production agricole** (cultures céréalières, fruitières...) et existence de filières labellisées (AOP Pruneaux d'Agen, AOC Chasselas de Moissac, AOC Ail de la Lomagne ...).

FAIBLESSES

- **Une diminution et un vieillissement des exploitants** ;
- **Une précarité du travail agricole** (travailleurs saisonniers, main d'œuvre non qualifiée...) **et des difficultés pour l'hébergement des salariés agricoles** : **Grand Sud Tarn et Garonne, Terres des Confluences et Deux Rives**.

OPPORTUNITES

- **Un intérêt des consommateurs pour les produits locaux labellisés (produits bio ...), et pour les circuits courts** (marchés bio, ventes à la ferme, circuits agro-touristiques, paniers d'accueil chez les hébergeurs touristiques...).

MENACES

- **Peu ou pas de reprises**, disparitions de certaines exploitations ;
- **Des difficultés d'accès au foncier** pour les nouveaux agriculteurs ;
- **Encore peu de transformation et de valorisation** des productions agricoles et des circuits-courts ;
- **Une problématique importante autour de la gestion de l'eau**.

Dans un contexte de changement climatique et de prise de conscience des effets bénéfiques d'une alimentation saine, les enjeux autour de la question agricole sont liés à :

- l'amélioration de la plus-value des produits et des revenus agricoles (labels, circuits-courts, restauration collective, valorisation, transformation) ;
- l'amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement des salariés agricoles ;
- la transmission et la pérennisation des activités agricoles et de l'accessibilité au foncier pour les nouveaux agriculteurs.

❖ **Tourisme et culture :**

Le territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne présente **un potentiel touristique important en lien avec son patrimoine historique, culturel et naturel** (l'abbaye de Moissac (Unesco) au cœur du Grand Site Occitanie « Moissac-Auvillar-Lauzerte », le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, la voie verte du Canal des Deux Mers, le château de Gramont ...), mais aussi vernaculaire (la pente d'eau de Montech, les balais de Grissoles...) et plusieurs sites d'intérêt. Le territoire compte également des manifestations culturelles réputées.

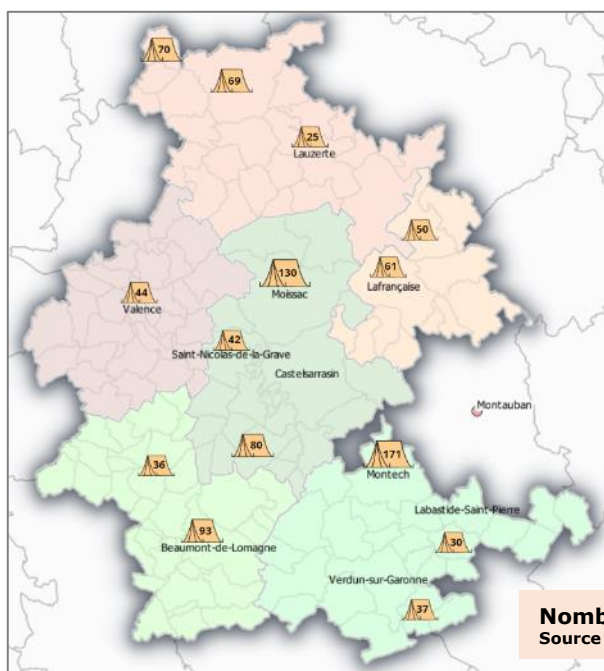
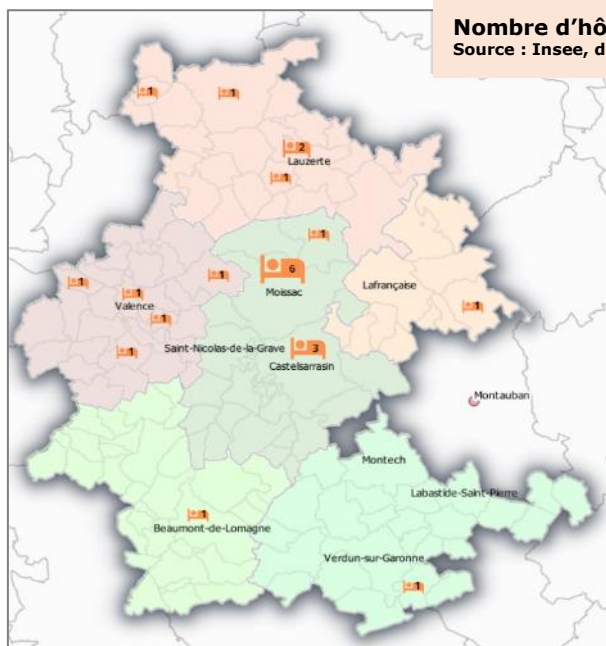
Les **différents équipements culturels** mis à disposition de la population permettent d'approfondir et de diversifier la découverte de ce territoire : musée de l'abbaye de Moissac, musée départemental des arts de la table dans l'abbaye de Belleperche, péniche d'interprétation de la pente d'eau de Montech, musée du Vieil Auvillar de la faïence et de la batellerie, musée Calbet à Grissoles, musée du miel à Gramont, conservatoire des métiers d'Autrefois de Donzac, Maison d'Espagne exposant l'affichiste Firmin Bouisset et pôle culturel de la Maison Fermat valorisant la science...

En 2020, le territoire comptait, 23 hôtels (source INSEE) dont 6 à Moissac, 3 dans la commune voisine de Castelsarrasin et 2 à Lauzerte. Par ailleurs, le territoire compte plus de 940 emplacements en camping dont 171 sur la commune de Montech, 130 à Moissac et 93 à Beaumont de Lomagne.

En 2019, **plus de 4 millions de nuitées** ont été comptabilisées sur le PETR mais elles ne représentent que 41% des excursions du département (total 10 millions).

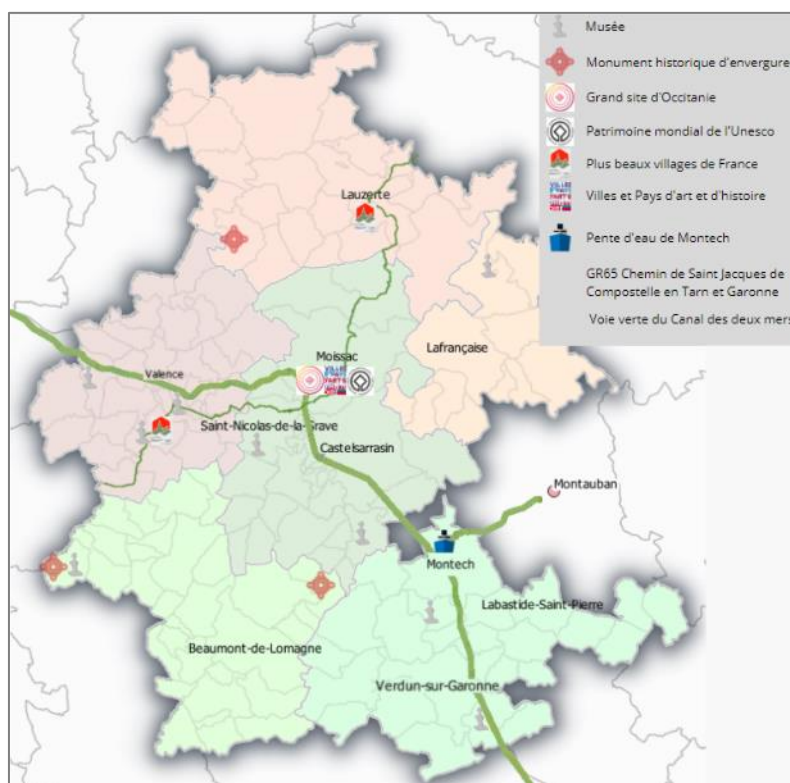
Nombre d'hôtel et leurs emplacements 2020

Source : Insee, direction du Tourisme



Nombre de campings et leurs emplacements 2020

Source : Insee, direction du Tourisme



Principaux sites touristiques 2021

Toutefois, le potentiel touristique reste à exploiter : une partie du petit patrimoine bâti, mais également du patrimoine naturel, manque de valorisation. Un manque d'hébergement et d'animations, est également relevé pour allonger la durée du séjour des touristes.

L'absence d'une offre de tourisme définie, globale et partagée (mise en place de circuits touristiques, valorisation du tourisme autour de la nature, etc.) ne permet pas aux communes de profiter pleinement du potentiel touristique de leur territoire et du rayonnement du GSO et du canal des Deux Mers...

ATOUTS	FAIBLESSES
• Un patrimoine architectural, culturel, environnemental et paysager riche (bastides, châteaux, petit patrimoine ...) ; • De nombreux sites emblématiques de rayonnement national et international • Un potentiel touristique important.	• Un patrimoine culturel insuffisamment exploité et des éléments patrimoniaux ne bénéficiant pas de protection ; • Un tourisme qualifié de « à la journée » qui ne bénéficie pas à long terme au territoire et rayonne insuffisamment au-delà des sites reconnus ; • L'absence d'une image touristique globale.
OPPORTUNITES	MENACES
• Un intérêt croissant pour de nouvelles activités touristiques (tourisme vert, agritourisme ...) ; • Des démarches et projets touristiques en cours : stratégies touristiques (Lomagne Tarn-et-Garonnaise, Pays de Lafrançaise), la marque Quercy Sud-Ouest (Pays de Serres en Quercy), destination insolite (Grand Sud Tarn et Garonne), réalisation récente d'équipements culturels et touristiques valorisant les spécificités locales (péniche interprétation pente d'eau, Maison Fermat (science), Maison d'Espagne (Firmin Bouisset) ou prévus (musée faïence et batellerie à Auvillar) ...	• L'absence d'une offre de tourisme définie, globale et partagée; • Un développement touristique encore insuffisant, qui souffre de l'absence d'une image touristique clairement affirmée et d'un manque d'offre complète et organisée ; • Toujours des besoins en matière d'hébergements touristiques.

Bien que disposant d'hébergement et de sites touristiques de renommée nationale, le territoire peine à attirer les visiteurs au-delà de la journée. Pour développer et dynamiser le tourisme, le territoire doit valoriser encore davantage les sites touristiques et accompagner la montée en gamme des hébergements, en rénovant notamment l'existant. Le secteur du tourisme pourrait également proposer de nouveaux services et offres notamment dans le tourisme vert ou l'agritourisme qui sont de plus en plus plébiscités.

Les enjeux du territoire sur cette thématique portent donc sur :

- la valorisation des facteurs d'attractivité touristique, distinctifs du territoire (patrimoine, culture, nature ...) ;
- le renforcement et la structuration de l'offre touristique pour construire une destination touristique, rayonnant plus largement sur le territoire.

❖ **Mobilité, environnement et transition écologique :**

En matière de mobilité :

Comme dans la plupart des territoires présentant des caractéristiques similaires (rural, périurbain, proximité de pôles de services intermédiaires et supérieurs, ...), le PETR Garonne Quercy Gascogne se distingue par un recours très élevé au véhicule individuel pour les déplacements pendulaires, du domicile au lieu d'emploi.

Au sein du territoire, 86% des actifs occupés utilisent leurs voitures pour se déplacer vers leur lieu de travail contre 70,5% au niveau national.

Assez logiquement, les communes jouant une fonction de pôles d'emplois et de services à l'échelle de leur bassin de vie présentent des taux moindres ; une partie de leurs habitants se rendant à pied ou en vélo sur leur lieu de travail, localisé au sein de leur commune de résidence.

Le recours à l'offre de transports en commun pour accéder à l'emploi est très largement inférieur à la moyenne nationale : 2% contre 15,2%. Il existe pourtant une offre sur le territoire. Ce dernier est desservi par deux lignes TER :

- Montauban-Toulouse : 3 communes du territoire desservies (Montbartier, Grisolles et Dieupentale) avec, au total, 14 trains qui se dirigent quotidiennement vers Montauban et 17 vers Toulouse ;

- Toulouse-Agen-Bordeaux : 5 communes du territoire desservies (Lamagistère, Valence-D'agen, Moissac, Castelsarrasin, La-Ville-Dieu-du-Temple) avec, au total, 13 trains qui se dirigent quotidiennement vers Montauban et 11 vers Agen ;

A l'échelle du PETR, **le projet de la nouvelle gare Ligne à Grande Vitesse (LGV) à Bressols représente une opportunité importante en matière de développement territorial et d'amélioration de la desserte du territoire.** Il engendre, toutefois, certains impacts environnementaux et fonciers à prendre en compte (afflux de véhicules et développement de l'urbanisation qu'il faudra contenir avec le respect du ZAN).

Plusieurs lignes de cars régionales (liO) desservent également le territoire :

- 3 EPCI sont plutôt bien desservis avec à la fois des lignes bus et train : CC Terres des Confluences, CC Grand Sud Tarn et Garonne et CC des Deux Rives ;
- 3 EPCI ne sont desservis qu'en bus : CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise, CC Pays de Serres en Quercy et CC Pays de Lafrançaise.



A l'échelle intercommunale, cette offre de transport est complétée par les transports scolaires, le développement des aires de co-voiturage, le développement des modes doux (pistes cyclables ...) et la mise en place d'initiatives comme le système de co-voiturage organisé « Rézo pouce » (Pays de Lafrançaise, Terres des Confluences) ou les services de transports à la demande (Lomagne Tarn et Garonnaise, Pays Sud Quercy ...).

Malgré cette offre locale de services, une part importante de la population connaît encore des problèmes de déplacements (jeunes, personnes âgées ...), en particulier sur les espaces les plus ruraux du PETR (CC Pays de Serres en Quercy, Lomagne Tarn-et Garonnaise).

En matière d'environnement et de transition écologique :

Le PETR Garonne-Quercy-Gascogne possède **un patrimoine naturel riche en termes de milieux et d'espèces**, principalement lié à la biodiversité de sa trame hydrographique (fleuve Garonne classé au réseau Européen Natura 2000, l'un des derniers fleuves d'Europe à accueillir des espèces emblématiques de poissons migrateurs, un grand plan d'eau à la confluence avec le Tarn ...).

Ces voies d'eau constituent à la fois un potentiel naturel, patrimonial et culturel pour le développement touristique et des loisirs mais également un atout pour le cadre de vie quotidien. L'ouvrage du canal, ses écluses et sa vélo-voie verte sont un vecteur de développement touristique en expansion. A côté, on peut trouver tout au long de ces vallées, un ensemble de sites naturels et patrimoniaux typiques tels que l'ouvrage d'art de la pente d'eau de Montech, des ponts (pont canal sur le Tarn, ponts suspendus), des moulins, les quais de Moissac et de Lamagistère, et de nombreux plans d'eau. **Les sites sont aujourd'hui assez peu valorisés, mal signalés, et manquent d'animations et de services.** La connexion avec les cœurs de villes et villages à proximité est également à réfléchir afin de faciliter leur accès, découverte et fréquentation, d'améliorer leurs abords (aménagement berges, cheminements piétons-vélos, circuit canoë, réhabilitation de sites et bâtiments...).

Plus globalement, **de nombreux espaces sont ainsi reconnus ou protégés sur le territoire.**

Le territoire du PETR accueille deux sites Natura 2000 :

- le premier site, situé à l'est du territoire sur la communauté de communes des Deux Rives et instauré au titre de la Directive Habitat, a vocation à protéger les Cavités et coteaux associés en Quercy-Gascogne. Ce site, s'étale sur une superficie de 1 103,19 ha ;
- le deuxième site se développant le long de la Garonne a été instauré au titre de la Directive Oiseaux. Située en grande partie au sein du périmètre du PETR Garonne-Quercy-Gascogne, notamment sur la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, la Vallée de la Garonne de Muret à Moissac représente une superficie de 4 492,14 ha.

D'autres espaces naturels sont répertoriés sur le PETR, mettant en évidence la qualité naturelle et paysagère de ce territoire :

- Des ZNIEFF de type 1 couvrant 6,7% de son territoire ;
- Des ZNIEFF de type 2 couvrant seulement 2,2% de son territoire, ce qui traduit une faible présence de grands ensembles naturels riches et peu modifiés au sein du PETR ;
- 9 espaces naturels sensibles (ENS).

Ces milieux naturels sont exposés à plusieurs types de pression : la plaine alluviale est dominée par l'agriculture intensive, une faible connectivité écologique (hormis le long du fleuve), le développement de l'urbanisation ...

A l'échelle du PETR, **la part de la surface artificialisée reste cependant contenue**, (0,5 % entre 2009 et 2021, taux équivalent à la moyenne française). En lien avec les caractéristiques du territoire, **les EPCI les plus denses et urbains enregistrent une artificialisation des sols plus importantes** : les Communautés de Communes Grand Sud Tarn et Garonne et Terres des Confluences apparaissent plus concernées par l'artificialisation des sols.

La gestion qualitative de l'eau et de son stockage (retenues ...) est soumise à de fortes pressions, tout particulièrement sur les territoires agricoles et lors de la période estivale. La gestion qualitative de l'eau et de son stockage (retenues ...) sont donc des enjeux importants et partagés à l'échelle du territoire. D'ailleurs, en 2022, le syndicat départemental Tarn et Garonne Numérique s'est transformé en Tarn et Garonne Aménagement pour soutenir les communes dans cette problématique, en accompagnant les projets visant à accroître la ressource en eau.

Le territoire du PETR est soumis à plusieurs risques :

- **les risques « inondation » et « mouvement de terrain »** (retrait et gonflement des argiles) sont particulièrement importants. La quasi-totalité du territoire est concerné par ces risques ;
- en lien avec les infrastructures hydrauliques, **le risque lié à la rupture de barrage** concerne 12 communes du territoire, situées sur la communauté de communes Terres des Confluences et Lomagne Tarn et Garonnaise ;
- **le risque transport de marchandises dangereuses** qui concerne la quasi-totalité du territoire ;
- **le risque industriel** qui concerne 2 communes du territoire (Castelsarrasin et Saint-Antoine) ;
- **le risque nucléaire** qui concerne 22 communes de la CC des Deux Rives. En effet, la centrale de Golfech est constituée de deux réacteurs à eau sous pression. Leur mise en service industrielle date respectivement de 1991 et 1994 et sont toutes les deux des Installations Nucléaires de Base (INB). A ce titre, elles font l'objet d'une réglementation spécifique, indépendante du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). C'est l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), organisme indépendant, qui assure la mission de contrôle des activités nucléaires.

A l'échelle du PETR, **la consommation énergétique finale** (sur la base des données de l'AREC) s'élève à 2528 GWh en 2020 ; une consommation en légère diminution par rapport à 2015 (2608 GWh) ; cependant en raison de la pandémie, l'année 2020 n'est pas représentative. En 2019, la consommation énergétique finale était de 2731 GWh.

Plus spécifiquement, **ce sont les secteurs transport routier et résidentiel qui sont les plus consommateurs**. Ils représentent respectivement 44,3% et 30,9% des consommations énergétiques observées en 2019.

Conformément à la structure du territoire, **ce sont les EPCI les plus urbanisées qui consomment le plus d'énergie sur le territoire**.

Les installations productrices d'énergies renouvelables sont, pour l'heure, peu développées, bien que le territoire présente des potentiels de développement intéressants. La production EnR électrique en 2020 est de 413,5 GWh. Elle est en progression de 69% par rapport à 2013.

Les CC Grand Sud Tarn et Garonne et Terres des Confluences se sont engagées dans l'élaboration d'un PCAET.

ATOUTS	FAIBLESSES
• Une offre de transport collectif, complétée par un service TAD (Grand Sud Tarn et Garonne, Terres des Confluences, Deux Rives, Lomagne Tarn-et-Garonnaise) ; • La présence d'un patrimoine paysager et naturel, riche et diversifié (serres, coteaux, vallées et plaines fluviales...) reconnu pour sa qualité environnementale (Natura 2000, ZNIEFF, ENS) ; • Une trame hydrographique dense (Garonne, canal des Deux Mers, Tarn ...), favorable au développement à la biodiversité.	• Un réseau de transport en commun globalement limité et une utilisation prépondérante de la voiture ; • Peu de liaisons internes (entre les pôles du territoire) et de nombreuses discontinuités dans les itinéraires cyclables ; • Des initiatives inadaptées et méconnues (TAD, Rézo pouce ...) ; • Des situations de précarité mobilité importantes ; • Des milieux naturels sensibles exposés à une forte pression humaine (agriculture intensive, pesticides, mitage paysager ...) ; • Une forte dépendance aux énergies fossiles ; • Des logements vieillissants, facteur de précarité énergétique et de forte consommation.
OPPORTUNITES	MENACES
• Une prépondérance de la voiture qui peut être source de mobilité alternative : covoiturage, transport solidaire ... ; • Future gare LGV à Bressols et projet d'un échangeur A62 à Montech (Grand Sud Tarn et Garonne) ; • Des atouts environnementaux et paysagers diversifiés : un potentiel touristique ; • La mise en œuvre de documents (PCAET) permettant d'appréhender les enjeux de transition énergétique (Grand Sud Tarn et Garonne, Terres des Confluences) ; • Un potentiel important pour le développement des EnR.	• Exclusion de certaines populations à la mobilité et, de fait, à l'accès à l'emploi, aux services ... ; • Des infrastructures (future gare LGV, échangeur) qui vont générer un afflux de véhicules sur des axes peu adaptés (Grand Sud Tarn et Garonne) dont il conviendra de tenir compte ; • Une artificialisation des sols qui progressent dans un contexte contraint par la ZAN; • La présence de plusieurs risques sur le territoire : inondation, technologique, mouvement de terrain ; • Une pression très forte sur la ressource en eau, renforcée lors de la période estivale.

Face aux grands changements climatiques et à l'augmentation du coût des énergies, les enjeux en matière d'environnement et de transition énergétique sont :

- la définition et déploiement d'une stratégie de mobilités partagées au plus proche des besoins locaux (en concertation) ;
- la nécessité de promouvoir et rendre accessible, par l'information et la mise en réseau des différentes initiatives, les offres et solutions de mobilité existantes ;
- l'organisation et la structuration des offres de mobilité collectives (intermodalité, aires de covoiturages, pistes modes doux ...) ;
- la gestion durable de l'urbanisation (maîtrise de l'artificialisation, mobilisation des friches, nouvelles formes d'habitat ...) ;
- la préservation et la valorisation des espaces naturels et continuités écologiques ;
- la gestion raisonnée de la ressource en eau (quantitatif, qualitatif et risque) ;
- la mise en œuvre des transitions énergétique, écologique et économique (EnR, déchets, économie circulaire, rénovation énergétique de bâtiments publics et privés ...).

✓ Identification des grands enjeux du territoire

Les enjeux du territoire présentés ci-avant après chaque analyse AFOM sont repris sous forme d'un tableau en distinguant leur niveau d'importance pour les six Communautés de communes du PETR.

Sur les 27 enjeux communs aux 6 Communautés de communes, 18 d'entre eux sont des enjeux forts qui concernent l'ensemble des 6 intercommunalités et 9 ont une importance variable d'une intercommunalité à l'autre.

CC des Deux Rives (2R), CC Grand Sud Tarn et Garonne (GSTG), CC Terres des Confluences (TDC), CC Pays de Lafrançaise (PL), CC Lomagne Tarn et Garonnaise (LTG), CC Pays de Serres en Quercy (PSQ)

THEMATIQUES	IDENTIFICATION DES ENJEUX	Territoire très fortement concerné par l'enjeu	Territoire concerné par l'enjeu
Dynamiques socio-démographique, maillage territorial et offre de services	Renforcement de l'attractivité résidentielle (notamment des territoires en déprise)	2R, PL, LTG, PSQ	GSTG, TDC
	Adaptation des capacités d'accueil de nouvelles populations (notamment services et équipements)	GSTG, TDC	2R, PL, LTG, PSQ
	Accessibilité (physique et à distance) équilibrée aux services et équipements pour tous les publics en veillant notamment aux publics en situation de précarité (famille monoparentale, faible revenu, sans emplois ...)	2R, PL, LTG, PSQ, TDC	GSTG
	Accompagnement et anticipation de la tendance au vieillissement de la population (adaptation de l'offre de services à l'évolution des besoins, études sur les équipements, l'autonomie, la silver économie)	2R, PL, LTG, PSQ	GSTG, TDC
	Renforcement des actions en faveur de la jeunesse (prévention, formation, loisirs, équipements ...)	GSTG	2R, PL, LTG, PSQ, TDC
Santé	Anticipation et lutte contre la désertification médicale Veille et adaptation des équipements médico-sociaux aux besoins	Toutes les intercommunalités sont très fortement concernées par l'enjeu	
Logements	Adaptation du parc de logement aux besoins des ménages et pour l'accueil de nouvelles populations Lutte contre la vacance (notamment via des programmes de rénovation)		
	Accompagnement des dynamiques de redynamisation des centralités (en lien avec les dispositifs contractuels) Soutien à la vitalité commerciale et artisanale (modernisation, transmission/ reprise) des petites polarités		
Développement économique	Adaptation des capacités d'accueil d'entreprise au regard de l'existant et des besoins Soutien au développement d'une économie locale, ancrée et diversifiée (artisanat, tourisme, agriculture, économie sociale et solidaire ...)		
	Maintien et développement du tissu industriel et productif du territoire (innovation, relocalisations)	2R, GSTG, TDC	PL, LTG, PSQ
	Contribution à la mise en adéquation de l'offre et de la demande d'emploi (formation des salariés)	2R, GSTG	PL, LTG, PSQ, TDC
Agriculture	Amélioration de la plus-value des produits et des revenus agricoles (labels, circuits-courts, restauration collective, valorisation, transformation)	PL, LTG, PSQ	2R, GSTG, TDC
	Amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement des salariés agricoles	PL, GSTG, TDC	2R, LTG, PSQ
	Transmission / pérennisation des activités agricoles et de l'accessibilité au foncier pour les nouveaux agriculteurs	Toutes les intercommunalités sont très fortement concernées par l'enjeu	
Tourisme	Valorisation des facteurs d'attractivité touristique, distinctifs du territoire (patrimoine, culture, nature ...)		
	Renforcement et structuration de l'offre touristique pour construire une destination touristique, rayonnant plus largement sur le territoire		

Mobilité	Définition et déploiement d'une stratégie de mobilités partagées au plus proche des besoins locaux (en concertation)	Toutes les intercommunalités sont très fortement concernées par l'enjeu
	Promotion et accessibilité, par l'information et la mise en réseau des différentes initiatives, des offres et solutions existantes	
	Organisation et structuration des offres de mobilité collectives (intermodalité, aires de covoiturages, pistes modes doux ...)	
Environnement et transition écologique	Gestion durable de l'urbanisation (maîtrise de l'artificialisation, mobilisation des friches, nouvelles formes d'habitat ...)	
	Préservation et valorisation des espaces naturels et continuités écologiques	
	Gestion raisonnée de la ressource en eau (quantitatif, qualitatif et risque)	
	Transitions énergétique, écologique et économique (EnR, déchets, économie circulaire, ...)	

A noter que dans les dix prochaines années, **avec l'annonce de projets structurants d'influence supra-départementale** concernant ou jouxtant le PETR (LGV, nouvel échangeur autoroutier, nouvel hôpital, ...), l'ensemble de ces **enjeux** sera encore **plus d'actualité**, en raison d'une **dynamisation plus forte du territoire du PETR** couplée à une **accentuation plus marquée des besoins et pressions**.

✓ Stratégie du projet de territoire du PETR

L'identification des 27 enjeux a permis d'élaborer **la stratégie du Projet de territoire** (validée en Conseil Syndical, le 11/12/2021). **Organisée autour des 4 défis et 19 priorités d'actions**, elle constitue le **socle des nouvelles contractualisations** du PETR (CRTE 2021-2026, CTO 2022-2028, LEADER 2023-2027 ...).

Les 4 défis du territoire...

1

Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale

Il s'agit de renforcer l'attractivité du territoire, tout en prenant en compte les évolutions socio-démographiques de ce territoire en pleine mutation, en adaptant le parc de logement, en soutenant les centralités, en préservant le patrimoine paysager et naturel du territoire et en préservant la vitalité des activités culturelles, associatives et de loisirs.

2

Garantir une accessibilité renforcée aux services

Il s'agit de contribuer au maintien et au développement de l'offre de services et d'équipements pour tous, de l'offre de mobilité, de l'offre de santé et de l'usage du numérique. Le maintien des capacités de prise en charge sanitaire et médico-sociales du territoire représente un élément fondamental de ce défi.

3

Renforcer la dynamique économique, agricole et touristique en profitant des atouts du territoire

Il s'agit de structurer le développement économique du territoire autour de ses atouts (commerce-artisanat, industrie, agriculture, tourisme) en s'assurant de rendre le territoire toujours plus attractif.

4

Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique

Il s'agit d'accélérer les transitions engagées sur le territoire, en veillant à soutenir un urbanisme durable, en protégeant et valorisant les espaces naturels et la ressource en eau, en accélérant le développement des énergies renouvelables (EnR), tout en réduisant la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES), en assurant une meilleure gestion des déchets, et faisant du PETR un territoire résilient face au changement climatique.

... déclinés en 19 priorités d'action

Défi 1 : Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale		
Priorités d'action		Actions envisagées
1	D1.1 : Adapter le parc de logement pour garantir un parcours résidentiel et des logements de qualité	1. Développer une offre de logement diversifiée, garantissant le parcours résidentiel 2. Augmenter l'offre locative et sociale 3. Lutter contre la précarité énergétique en améliorant le parc ancien
2	D1.2 : Privilégier un aménagement favorable à la redynamisation des centralités et à la préservation des patrimoines paysagers et naturels du territoire	1. Réhabiliter et redynamiser les centres-bourgs 2. Agir pour la restauration et la protection du patrimoine et l'attractivité des espaces publics 3. Organiser un développement territorial confortant les centralités pour limiter la consommation foncière et assurer la préservation des paysages, des espaces naturels et des terres agricoles
3	D1.3 : Maintenir la vitalité des activités culturelles, associatives et de loisirs	1. Soutenir la vie associative 2. Développer les équipements sportifs, culturels et de loisirs 3. Développer la connaissance et l'accès à l'offre culturelle
4	D1.4 : Soutenir les initiatives permettant d'accompagner les grandes évolutions socio-démographiques	1. Appréhender et anticiper les enjeux et besoins liés au vieillissement de la population 2. Mener une politique pour l'enfance et la jeunesse 3. Mettre en place une politique d'accompagnement envers les personnes en situation de précarité
Défi 2 : Garantir une accessibilité renforcée aux services		
Priorités d'action		Actions envisagées
5	D2.1 : Contribuer à la structuration d'une offre de services et d'équipement accessible pour tous	1. Participer à la mise en œuvre des stratégies et actions du SDAASP (Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public) 2. S'assurer du maintien des services de proximité 3. Développer l'offre de services et d'équipements de la gamme intermédiaire et supérieure
6	D2.2 : Renforcer l'offre de mobilités pour accéder aux services et à l'emploi / formation	1. Valoriser l'offre de mobilité et les initiatives existantes 2. Etudier de nouvelles formes de mobilités notamment pour les situations de précarité mobilité et pour aller à la rencontre des publics isolés
7	D2.3 : Soutenir les actions contribuant à renforcer l'accès aux usages numériques pour tous	1. Poursuivre et déployer les actions en faveur de l'inclusion numérique (en lien avec le SDUN), notamment en direction des publics vulnérables
8	D2.4 : Maintenir les capacités de prise en charge sanitaires et médico-sociales du territoire	1. Disposer d'une vision commune et concertée des enjeux 2. Assurer le renouvellement des médecins généralistes, de façon concertée 3. Coordonner la prise en charge des populations en situation de précarité 4. Disposer d'une vision commune de tous les équipements à destination des populations en situation de handicap et en perte d'autonomie, afin de quantifier et qualifier les besoins
Défi 3 : Renforcer la dynamique économique, agricole et touristique en profitant des atouts du territoire		
Priorités d'action		Actions envisagées
9	D3.1 : Favoriser le développement d'un écosystème local favorable au développement des entreprises	1. Développer des actions de marketing territorial 2. Etudier les besoins en matière d'accueil d'entreprises et mettre en place une politique d'accueil durable et adaptée 3. Promouvoir l'innovation et soutenir les nouvelles formes de l'économie 4. Améliorer l'offre de formation et d'emploi sur le territoire
10	D3.2 : Maintenir les activités et valoriser les productions agricoles de qualité et porteuses de plus-value	1. Assurer la reprise des exploitations agricoles et faciliter l'accessibilité au foncier 2. Animer et promouvoir les différentes filières agricoles de qualité 3. Accompagner et favoriser le développement des circuits-courts et la consommation locale 4. Accompagner les agriculteurs dans la transition vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement et le bio 5. Améliorer les conditions de vie des salariés notamment en termes de logement
11	D3.3 : Assurer le maintien et le développement du tissu industriel et des activités commerciales et artisanales	1. S'assurer du maintien d'un tissu commercial et artisanal de proximité 2. Développer le tissu industriel
12	D3.4 : Dynamiser le secteur touristique du territoire afin de le faire reconnaître en tant que destination de séjours	1. Développer une stratégie globale à l'échelle du PETR 2. Soutenir les investissements en matière d'équipements touristiques, d'accueil et de services aux touristes et de valorisation des spécificités locales 3. Mobiliser les outils numériques de commercialisation et de découverte

Défi 4 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique		
Priorités d'action		Actions envisagées
13	D4.1 : Soutenir un urbanisme maîtrisé et plus durable	1. Soutenir un urbanisme maîtrisé et plus durable, via une politique d'aménagement et de planification de l'espace économe en consommation foncière 2. Renouveler les pratiques d'urbanisme en optimisant les potentialités d'accueil dans le tissu existant
14	D4.2 : Soutenir la préservation / reconstitution des éléments de biodiversité (trame verte et bleue) et de leur continuités écologiques	1. Préserver, valoriser et reconstituer la trame verte et bleue du territoire 2. Favoriser la sensibilisation des différents acteurs aux enjeux de préservation des milieux naturels et de la biodiversité
15	D4.3 : Accompagner les actions de réduction de la consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables (EnR)	1. Encourager et accompagner l'émergence des PCAET 2. Encourager et accompagner les actions de réduction de la consommation d'énergie 3. Accompagner et favoriser le développement des énergies renouvelables (EnR)
16	D4.4 : Encourager la réduction des émissions de GES liés aux déplacements	1. Développer les infrastructures et services pour renforcer la mobilité alternative à l'automobile 2. Accompagner le développement des mobilités alternatives, actives et douces 3. Travailler les « non-mobilités »
17	D4.5 : Soutenir une meilleure gestion des déchets à travers le développement de boucles locales d'économie circulaire	1. Promouvoir le réemploi et la réutilisation des matériaux et produits de la construction 2. Encourager la valorisation des biodéchets 3. Optimiser le tri sélectif et le recyclage et développer l'économie sociale et solidaire
18	D4.6 : Garantir une gestion pérenne de la ressource en eau	1. Accompagner les initiatives visant à assurer une meilleure gestion de la ressource (en quantité et qualité)
19	D4.7 : Prévention du risque et résilience face au changement climatique	1. Promouvoir et accompagner les actions visant à renforcer la résilience du territoire au changement climatique

Pour chacune de ces priorités d'action, des réponses sont d'ores et déjà apportées, grâce aux opérations qui ont été programmées dans le cadre de contrats animés par le PETR. **Il reste néanmoins de nombreux projets ou actions à réaliser**, qui seront intégrés dans les contractualisations à venir.

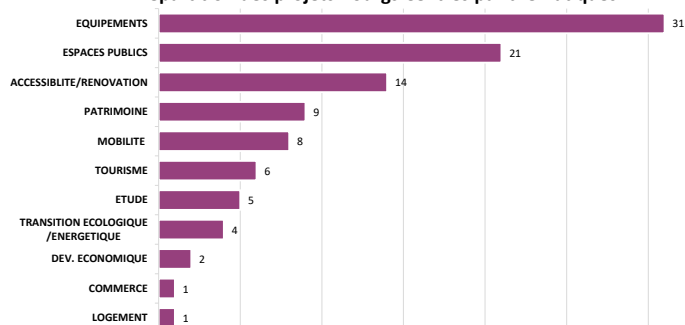
A titre d'exemple, on peut citer des **opérations structurantes** réalisées ou en cours sur le territoire : maisons de santé, pôles Enfance/jeunesse communautaires, maillage France services, développement d'aires de co-voiturage, Projet Alimentaire Territorial, rénovation des offices de tourisme, valorisation de la pente d'eau à Montech ...

2. Présentation des Bourgs-Centres du territoire, et de leur insertion/ contribution au projet de territoire

Au 31/12/2022, 19 communes du PETR sur les 6 communautés de communes ont effectué les démarches pour signer un contrat bourg centre dont :

- **Des contrats validés** sur les communes de Beaumont-de-Lomagne, Orgueil, Grissoles, Labastide-St-Pierre, Montech, Verdun/Garonne, Villebrumier, Lafrançaise, Valence d'Agen, Castelsarrasin, Moissac, La-Ville-Dieu-du-Temple et St-Nicolas-de-la-Grave ;
- **1 contrat mutualisé** sur la CC Pays de Serres en Quercy entre 5 communes : Bourg-de-Visa, Lauzerte, Roquecor, Cazes-Mondenard et Montaigu-de-Quercy ;
- **1 contrat en cours d'élaboration** : Lavit-de-Lomagne.

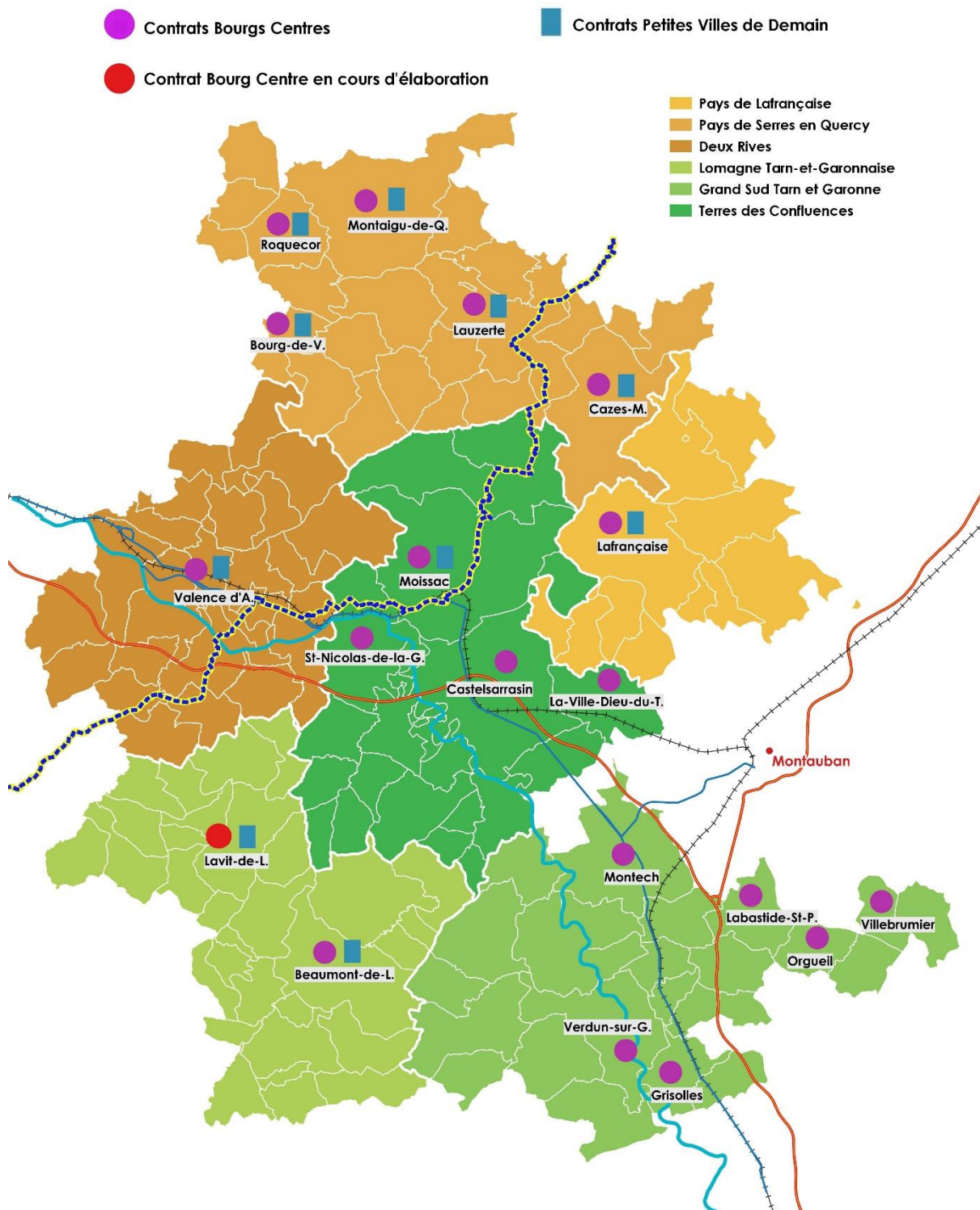
Répartition des projets Bourgs Centres par thématiques



Au total, 102 projets sont inscrits dans ce dispositif pour un **montant d'investissement global de 53 M€**, bénéficiant de **33 M€ de subventions publiques**. Deux thématiques ont été particulièrement génératrices de projets : les équipements publics (31 projets) et les espaces publics (21 projets).

Certaines de ces communes « **Bourgs-centres** » sont aussi « **Petite Ville de Demain** » (*dispositif Etat*), représentées par des carrés bleus sur la carte et ont un Comité de Pilotage commun pour les deux dispositifs (voir carte ci-dessous).

Bourgs Centres et Petites Villes de Demain



Le territoire du PETR comporte plusieurs centres bourgs, structurants et polarisants, qui concentrent la majorité de son offre de services et d'équipements ; mais les polarités font face à des difficultés de dévitalisation des centres urbains.

La part des surfaces artificialisées reste contenue, toutefois, l'artificialisation observée entre 2009 et 2018 augmente plus vite qu'à l'échelle nationale, tout particulièrement dans les espaces péri-urbanisés autour de Moissac et du Sud Est du territoire.

De plus, le patrimoine culturel et historique, au sein des centres bourgs, est important et les paysages typiques sont vecteurs d'identité.

Au regard de ces constats, le projet de territoire s'appuie sur la dynamique des contrats « bourg-centre » afin de :

- **Réhabiliter et redynamiser les centres-bourgs au travers :**
 - o D'études et animations préalables aux opérations concernant l'habitat, l'aménagement urbain, le cadre de vie, le maintien des services ... ;
 - o D'opérations en lien avec l'habitat ;
 - o Un soutien à l'ingénierie territoriale au sein des collectivités (intercommunalités, communes, PETR ...) pour répondre aux besoins des territoires ruraux dans la mise en œuvre des différents dispositifs existants.
- **Agir pour la restauration et la protection du patrimoine et l'attractivité des espaces publics au travers :**
 - o D'actions visant à améliorer ou conserver la qualité urbaine et paysagère des centralités : mise en place de charte architecturale et/ou paysagère communale ou intercommunale, mise en place de règlements sur la signalétique et la publicité, mobilités et déplacements, ... ;
 - o D'actions de réhabilitation des éléments patrimoniaux et leur mise en valeur : restauration du patrimoine bâti des bourgs (églises, monuments, fontaines...), embellissement des façades sur rue (ravalement, mise en lumière...) ... ;
 - o D'actions visant à améliorer la qualité paysagère, la convivialité et la fonctionnalité des traversées de bourgs et espaces publics.
- **Organiser un développement territorial confortant les centralités pour limiter la consommation foncière et assurer la préservation des paysages, des espaces naturels et des terres agricoles en :**
 - o Encadrant le développement urbain, notamment exprimé par les PLUi (ou PLUi-H), par une politique d'aménagement et de planification économe en foncier ;
 - o Mener des études stratégiques sur le développement des centres-bourgs (évaluation des réserves foncières disponibles, stratégie de reconversion des espaces vacants ...), afin de mobiliser les réserves foncières disponibles (dents creuses, espaces et locaux vacants ...) pour tout projet d'installation.

3. Le contrat Territoire d'Industrie interdépartemental Gers/Tarn & Garonne

Le PETR Garonne-Quercy-Gascogne est engagé depuis 2019 aux côtés du **PETR Pays Portes de Gascogne** (Gers - chef de file) dans le dispositif « Territoires d'Industrie ».

Le périmètre **interdépartemental** concerne 11 Communautés de communes (dont les 6 de notre PETR) et plus de 200 000 habitants. L'industrie y représente **24% des emplois** (contre 15% en Occitanie en 2019).

Le territoire d'industrie a été sélectionné par le gouvernement à cette échelle (fin nov. 2018) avec une **coopération autour de 2 filières phares : l'aéronautique et l'agro-alimentaire**.

Cette coopération s'est engagée en 2019 avec la constitution d'un Comité Local et s'est traduite par un protocole d'accord validé par la Région en février 2020.

La **stratégie commune du Territoire d'Industrie 32/82** se décline à ce jour en 7 axes :

- Accompagner la mutation durable du secteur agro-alimentaire ;
- Consolider l'écosystème aéronautique ;
- Favoriser l'innovation et le développement du secteur de la construction ;
- Soutenir les projets structurants sur la filière environnement-énergie ;
- Être support au développement de l'ensemble de l'économie productive ;
- Contribuer à la transition écologique ;
- Développer les métiers et l'environnement du vélo.

Fin 2022, ce sont ainsi **57 projets** qui ont été **labellisés** par le Comité Local et le COPIL Région sur les 7 axes de la stratégie : **29 sur le PETR Garonne Quercy Gascogne**, 26 sur le Gers et 2 projets interdépartementaux.

Les nécessités de relance économique liées à la crise sanitaire ont amplifié la mobilisation des porteurs de projets. Il s'agit en majorité de projets de **porteurs privés** (24 dans le 82), et quelques projets portés par des Communautés de communes (7 dans le 82) dans leur compétence économie.

Cela représente un **montant d'investissement de plus de 162 M€**.

ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION

La Région Occitanie s'emploie depuis sa création, à travers un travail collectif impliquant acteurs publics, privés et citoyens, à imaginer et à faire vivre un nouveau modèle de société, capable de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques, démocratiques, qui chaque jour s'imposent avec plus de force.

En décembre 2019, à la lumière de consultations, d'échanges et d'actions, la Région a adopté la feuille de route « Occitanie 2040 » fixant les grands objectifs à atteindre, accompagnés d'un certain nombre de mesures nouvelles, pour faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Peu de temps après l'adoption de cette nouvelle trajectoire, la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID-19 a conduit la Région à élaborer une réponse exceptionnelle pour protéger les habitants, les entreprises et les emplois, tout en préparant l'avenir.

En complément de ses Plans d'urgence et de relance pour l'emploi et dans la lignée de sa feuille de route « Occitanie 2040 », la Région a engagé la construction d'un grand Plan de transformation et de développement – **PACTE VERT pour l'Occitanie**, adopté en Assemblée Plénière du 19/11/2020.

Il s'inscrit en cohérence avec le « Green Deal » de l'Union Européenne, **ancré dans un objectif bas carbone et un nécessaire rééquilibrage territorial**. Il participe également à la seconde priorité européenne « Une Europe adaptée à l'ère numérique ».

Ce Plan de transformation et de développement s'appuie sur la prise de conscience collective de la nécessité de modifier nos modes de vie, de produire, de consommer, de travailler, de nous déplacer, et d'habiter la planète.

Trois grands engagements fondent ainsi les orientations régionales :

1. La Région accompagne le changement de nos modes de vie

La construction d'un modèle plus juste et durable passe inévitablement par des changements profonds dans nos modes de vie.

L'une des activités essentielles concernées est **l'alimentation**. Privilégier une agriculture durable et respectueuse des ressources, porteuse d'activités et d'emplois dans nos territoires, favoriser les produits locaux, bios, doit permettre à tout un chacun d'avoir accès à une nourriture de qualité et aux exploitants de vivre de leur travail.

Ces objectifs entrent en résonnance avec la Stratégie régionale pour la Biodiversité, qui vise à replacer le vivant au cœur du modèle de développement de l'Occitanie et ainsi garantir la bonne **santé** des écosystèmes et la résilience de nos territoires face aux conséquences du changement climatique.

Le territoire d'Occitanie est fortement soumis aux effets du changement climatique et tout particulièrement en ce qui concerne la ressource en eau, que ce soit dans ses périodes d'excès comme dans ses périodes de manque, qui se font de plus en plus intenses et fréquentes. C'est pourquoi la Région met en œuvre une stratégie et des politiques d'intervention favorisant une **approche globale et anticipative de l'enjeu eau**, conciliant la gestion durable et partagée de la ressource, la préservation des milieux aquatiques, et la prévention du risque d'inondation.

Les patrimoines et la biodiversité doivent ainsi être au cœur des projets d'aménagement qui doivent désormais nécessairement prendre en compte des enjeux de renaturation de nos Centres-Villes.

L'eau constitue dans notre région une ressource précieuse. Elle est le support de milieux aquatiques riches et diversifiés, qui sont essentiels pour la qualité de vie de notre population et l'attractivité de nos territoires. Elle est indispensable à notre alimentation en eau potable. Et elle permet le maintien et le développement de nombreuses activités économiques : agriculture, tourisme, usages récréatifs tels que baignade, pêche etc.

Mais ce patrimoine est menacé :

- les consommations en eau sont importantes, et dépassent parfois les ressources disponibles, obligeant à la prise de mesures de restriction,
- les sources de pollution sont nombreuses, parfois récurrentes, elles peuvent mettre en péril certaines activités et certains usages,
- nos milieux aquatiques ont subi d'importantes dégradations, parfois irréversibles à l'échelle humaine,
- et toutes ces pressions pourraient s'accroître du fait de la pression démographique sur nos territoires, et du fait du changement climatique qui pourrait conduire à une baisse des ressources et une augmentation des besoins (les difficultés rencontrées lors des sécheresses de plus en plus fréquentes que nous connaissons le montrent bien).

A cela s'ajoutent les phénomènes d'inondations qui sont récurrents, qui peuvent être dramatiques, et qui là encore pourraient s'accroître avec le changement climatique.

Les domaines de la gestion des ressources en eau, des milieux aquatiques et des risques ne relèvent pas d'une compétence obligatoire des Régions. Pour autant, la Région Occitanie a choisi de mettre en œuvre une politique ambitieuse dans ces domaines, au travers d'un Plan d'intervention régional pour l'Eau voté en 2018 et de son Pacte Vert – Green New Deal Occitanie voté en 2020.

Ainsi, le Plan d'Intervention régional pour l'eau voté en juin 2018 vise à agir conjointement sur :

- la gestion durable de la ressource en eau ;
- la prévention et la réduction des risques d'inondation ;
- la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.

La mise en œuvre de ces 3 axes a été réaffirmée et renforcée dans le Pacte vert – Green New Deal Occitanie voté en novembre 2020, ainsi que dans le cadre du Plan régional d'adaptation au changement climatique approuvé par l'Assemblée plénière de décembre 2020 pour mieux protéger les populations, les biens et la nature et plus globalement, afin de renforcer la résilience de nos territoires au changement climatique.

Nb : ces Plans s'inscrivent pleinement dans les grands objectifs du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) Occitanie 2040, approuvé en septembre 2022.

La crise sanitaire a révélé avec une ampleur inédite l'impératif de maintenir l'emploi tout en travaillant autrement : repenser l'articulation entre sa vie professionnelle et sa vie privée, les potentialités et les limites des outils informatiques, le partage des équipements, etc.

Dès lors, la Région accompagne les entreprises et les collectifs dans leurs expérimentations et leurs évolutions, et prévoit d'achever d'ici 2024 la couverture de tout le territoire en offre Internet de très haut débit.

Les entreprises, les demandeurs d'emplois ont besoin de solutions opérationnelles et accessibles, avec une mobilisation de partenaires large, et sur l'ensemble des départements. C'est le sens du **Pacte pour l'Embauche** qui vise à lever, d'une part, tous les freins externes à l'embauche en accompagnant les habitants d'Occitanie en recherche ou en reprise d'emploi, mais aussi leur parcours professionnel, et d'autre part, les freins internes à l'entreprise en accompagnant les entreprises d'Occitanie qui rencontrent des difficultés de recrutement.

Plus que jamais, les actions de solidarité, la réduction des inégalités sociales et la recherche d'un projet sociétal inclusif sont au cœur du vivre ensemble en Occitanie. Pour cela, le Plan de transformation et de développement porte de nombreuses propositions d'actions destinées à **enrichir la vie sociale**.

Ainsi, conformément à la Stratégie culturelle Occitanie 22-28 : La culture partout et pour tous" votée à l'AP du 16 décembre 2021, le plan de transformation et de développement promeut l'égalité d'accès à la culture, l'aménagement culturel équilibré du territoire, la création artistique en Occitanie et le soutien aux industries créatives et la valorisation de l'économie culturelle et patrimoniale à l'international."

En lien avec le Projet Sportif Territorial adopté par la Conférence Régionale du Sport et le Pacte Vert régional, ce plan favorise aussi le développement sur l'ensemble du territoire de toutes les pratiques sportives pour toutes et tous, à tous les âges de la vie, dans un objectif d'inclusion des publics les plus éloignés, d'égalité femme-homme et de lutte contre toute forme de violences ou discriminations. Pour cela, il prévoit notamment un accompagnement différencié des clubs selon leur niveau de pratique, leur implication dans la formation des jeunes du territoire ou leur capacité à organiser des manifestations vertueuses de dimension supra-régionale. Les projets de construction ou de modernisation d'équipements sportifs répondant à une demande sociale de plus en plus diversifiée, ainsi qu'à des objectifs élevés en matière de qualité d'usage, d'impact environnemental et d'équilibres financier et territorial, feront naturellement l'objet d'une attention particulière dans le cadre des dispositifs régionaux de droit commun en vigueur. L'EPS et le sport scolaire contribuent également à promouvoir auprès des élèves des valeurs de respect, de partage, d'éducation et d'humanisme ; tout en contribuant à lutter contre une sédentarité toujours plus croissante. Ils jouent ainsi un rôle déterminant dans l'accès des jeunes à la pratique sportive et donne sens au "vivre ensemble" et à l'apprentissage de la vie

associative. A ce titre et au travers de sa compétence « lycées », la Région finance la création ou la modernisation d'équipements nécessaires à leurs pratiques. La Région offrira enfin son expertise dans le domaine de la mise en tourisme aux sites en capacité d'accueillir des délégations nationales ou internationales pour des stages de préparation sportive.

De profonds changements modifient également le lien avec nos territoires, en particulier concernant la question du **logement**. Nos concitoyens rencontrent souvent des difficultés pour se loger décemment et peuvent être confrontés à des situations de précarité énergétique.

En réponse, le Plan de transformation et de développement prévoit **d'accélérer l'action régionale sur la rénovation énergétique des logements, le développement et la promotion de matériaux de construction non polluants, biosourcés et recyclables.**

Enfin, avec 9 tonnes de CO2 par habitant et par an, le poids écologique de notre vie quotidienne – transport, logement et consommation – est bien trop élevé pour imaginer atteindre les objectifs d'émission plébiscités par les scientifiques (2 tonnes eq CO2). Les actions sur l'alimentation et le logement constituent des leviers importants de réduction de notre empreinte carbone. Au-delà de ces actions, le secteur essentiel sur lequel nous devons également agir est celui des transports. En effet, selon l'ADEME, les transports représentent 31% de l'empreinte carbone des français. Les véhicules particuliers sont responsables de plus de la moitié de cet impact suivis des poids lourds.

L'organisation territoriale de l'Occitanie avec notamment une concentration de l'activité et un étalement urbain particulièrement importants ainsi que la dynamique démographique conduisent mécaniquement à un accroissement des kilomètres parcourus par les habitants (au global et en moyenne par an). Dès lors, les mesures très offensives décidées par la Région en faveur des solutions de mobilités collectives et/ou décarbonées constituent une priorité d'intervention au titre de sa compétence d'autorité organisatrice des mobilités régionales ainsi que dans le cadre des politiques publiques inscrites au sein des contrats territoriaux.

Comme elle s'y était engagée auprès des communes et intercommunalités lors du débat relatif à la compétence mobilité dans le cadre de la loi d'Orientation des Mobilités, la Région met en œuvre une stratégie très volontariste en matière de solutions de mobilités. Les transports réguliers ferroviaires et routiers constituent l'armature du réseau liO mais ils ne peuvent répondre à tous les besoins dans tous les territoires. C'est la raison pour laquelle, la Région déploie de nouveaux dispositifs en faveur de solutions plus souples et adaptées aux besoins spécifiques des usagers. Les éco-chèques destinés notamment aux ménages les plus précaires permettent d'accompagner l'acquisition de véhicules propres (voitures électriques et vélos à assistance électrique).

La Région Occitanie propose également depuis 2020 un « Bonus Forfait Mobilité Durable » qui consiste en une subvention appliquée à l'achat d'un VAE ou d'un vélo classique pour les bénéficiaires du « Forfait Mobilités Durables ». S'ajoutent deux dispositifs plus récents : le « Bonus Vélo adapté PMR » permettant aux personnes en situation de handicap d'acquérir un "vélo adapté" répondant à leurs besoins spécifiques ainsi qu'une « aide à l'acquisition d'un vélo pliant » pour les titulaires d'un abonnement annuel train liO. Le plan régional vélo et intermodalités permet de soutenir la réalisation des infrastructures cyclables et les pôles d'échanges multimodaux. Enfin, la Région vient de signer au titre du Plan Régional du covoiturage un partenariat avec les principales plateformes dans lequel une aide financière encourage ce mode de transport en alternative à l'autosolisme.

La Région entend poursuivre son engagement en faveur des mobilités en élargissant ses dispositifs d'intervention auprès des territoires et ce de façon plus accentuée dans ceux qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour faire face aux besoins d'investissements.

Les **produits touristiques** (hébergements ou activités) devront aussi prendre en compte des critères socio-environnementaux comme la gestion de l'eau, le respect de la nature et des habitants de ces territoires touristiques.

La transformation vers un modèle vertueux fera l'objet d'un processus continu, engageant tous les acteurs du territoire. Le rôle de la Région est de concerter avec l'ensemble des partenaires et citoyens afin de rendre les actions cohérentes et de créer des dynamiques collectives.

La Région mène une politique volontariste depuis 2015 dans les Contrats de Ville afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, d'assurer une plus forte équité territoriale et de rompre l'isolement social et économique des quartiers défavorisés.

En 2019, la Région a réaffirmé son engagement dans les Contrats de Ville jusqu'à fin 2022, s'est engagée plus fortement en signant les conventions de Renouvellement Urbain du Nouveau Programme National Urbain (NPNRU), et en créant des aides spécifiques.

La Région compte 105 quartiers prioritaires répartis sur 48 communes dont 32 quartiers ont été identifiés comme particulièrement sensibles par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain.

Par sa nature transversale, la **Politique de la ville** croise de nombreuses stratégies et priorités régionales : emploi, formation professionnelle, développement économique, logement, culture et patrimoine, sport, jeunesse, lutte contre les discriminations, santé, aménagement....

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre des politiques contractuelles (CTO et BC) et appuiera davantage les opérations de création d'entreprise et avec une attention particulière portée à l'entrepreneuriat féminin.

2. Construire ensemble un nouvel avenir sobre et vertueux

Le plan de transformation et de développement a pour ambition de proposer un nouveau modèle de production économique et des relations nouvelles entre les entreprises, les salariés et l'environnement dans lequel l'activité se développe.

En effet, il convient de **créer un modèle plus économe en ressources, plus vertueux localement et fondé sur des valeurs telles que le respect, la confiance et l'écoute.**

Face aux enjeux d'indépendance et d'autonomie stratégique que la crise sanitaire a révélé, **le Plan de transformation et de développement prévoit** en premier lieu, le déploiement **de politiques accélérant la formation dans les métiers de demain**, en lien avec des thématiques telles que l'économie circulaire, le numérique et la santé.

La santé constitue aujourd'hui l'une des premières préoccupations des Français.es. En Occitanie, la santé est d'autant plus stratégique que :

- les besoins en matière de soins sanitaires et sociaux, s'accroissent sous l'effet conjugué de l'augmentation de la population régionale, de la précarité et du vieillissement de celle-ci ;
- le territoire est vaste avec de nombreuses communes rurales, dont en zone de montagne, des territoires diversifiés connaissant pour certains des variations démographiques saisonnières significatives ou encore des taux de précarité élevés ;
- des inégalités dans l'accès aux soins de proximité dits de « premier recours » (médecin généraliste, pharmacie, infirmier.e, masseur-kinésithérapeute...), qui risquent d'induire durablement un sentiment de « fracture sanitaire » ;
- des inégalités sociales et socio-territoriales particulièrement marquées ; alors que l'espérance de vie ou l'état de santé moyen de la population s'améliore d'année en année,

les écarts de santé continuent de s'agrandir entre les différents groupes sociaux pour la mortalité, la morbidité, les déterminants et les comportements de santé.

Pour une Occitanie durable, favorisant la santé – le bien-être de toutes et tous, l'enjeu pour la Région est de préserver et d'améliorer la SANTÉ au sens large des populations en :

- Développant la prévention et l'éducation à la santé,
- Renforçant l'accès au système de santé dans tous les territoires et pour toutes et tous,
- Attirant et formant vers les métiers des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- Développant des partenariats, facilitant les mises en réseaux d'acteurs et collaborations, pour accélérer l'appropriation des enjeux et donc la transformation.

En matière de formation sanitaires et sociales : la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Régions d'importantes compétences en matière de structuration, de programmation et de financement des formations sanitaires et sociales. Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social.

Dans le cadre de l'**élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales**, des **concertations territoriales** associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre **janvier et mars 2023**.

A ce jour la Région Occitanie compte 41 organismes gestionnaires agréés, qui se répartissent sur 41 villes dans lesquelles au moins une formation paramédicale est dispensée et 38 villes dans lesquelles au moins une formation en travail social est dispensée.

Après avoir créé 1512 places de formations paramédicales supplémentaires en 2021, la Région Occitanie poursuit son engagement pour répondre aux besoins croissants du secteur, en finançant la **création de 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires pour la rentrée 2022**. L'objectif est de former les professionnels de santé de demain en nombre suffisant pour répondre aux besoins des populations.

Au total, en 2022, la Région Occitanie consacrera plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.

Le numérique doit par ailleurs être un levier pour l'accès à la formation et aux nouvelles organisations de travail. Le déploiement des campus connectés ou de tiers-lieux dans les lycées, permettra aux jeunes de s'acculturer aux pratiques du numérique et de l'entreprise, d'accéder à des formations à distance et de travailler en réseau.

Dans un second temps, il conviendra **d'accompagner les entreprises et les collectivités de la Région Occitanie dans la transition écologique et sociale.**

Il conviendra pour cela, de tenir compte des impacts environnementaux de toute activité. Réduire les chaînes d'approvisionnement (circuits courts), anticiper la gestion des déchets industriels et des chantiers de BTP, relocaliser et conforter les industries locales pour pérenniser les savoir-faire et l'emploi au niveau local constituent les priorités du PACTE VERT.

L'économie circulaire doit être un axe majeur de toute activité de production et de transformation.

Dans cette perspective, la Région **soutiendra fortement la Recherche et le Développement (R&D) ainsi que l'innovation, notamment sur les nouvelles filières vertes**, qu'il s'agisse de l'hydrogène, de l'éolien en mer, des circuits courts ou de cluster vélo.

Il conviendra de sensibiliser davantage les acteurs, aux notions d'écoconception, d'économie de fonctionnalité et de coopération (EFC), et d'écologie industrielle territoriale (EIT).

Le soutien à l'aménagement économique s'inscrira également dans l'exigence d'un aménagement vertueux et économe en foncier.

Le développement des mobilités vertes sera également un levier indispensable pour l'atteinte des objectifs de réduction de pollution, notamment en zone dense.

En effet, le secteur des transports représente 39% de la consommation énergétique régionale. **Il convient donc de proposer des solutions innovantes vers une décarbonation du secteur des transports en soutenant fortement le développement du ferroviaire et de la mobilité douce.**

Enfin, l'Occitanie est également une grande région ouverte sur le bassin méditerranéen avec 220 kilomètres de rivages, 1,3 million d'habitants permanents (21% de la population régionale sur moins de 2% du territoire), 20 stations balnéaires qui accueillent 8 millions de touristes chaque année, une trentaine de ports de plaisance (30000 anneaux), 3 ports de commerce (Sète, Port-la-Nouvelle et Port-Vendres), 5200 km² d'aires marines protégées dont un parc naturel marin de 4000 km².

Dans un contexte de changement climatique, de développement économique basé sur l'exploitation des ressources naturelles et de concurrence accrue avec les autres bassins littoraux méditerranéens, la politique régionale pour la mer et le littoral accompagne la préservation et la restauration des espaces littoraux et maritimes, leurs résiliences face aux risques littoraux, le développement d'une économie bleue durable (filières d'aujourd'hui : nautisme, halieutique... et de demain : énergie marine renouvelable, biotechnologie...), créatrice de richesses et d'emplois non délocalisables. La Région accompagne également la modernisation et le développement équilibré des stations du littoral et des ports de plaisance. Cette valorisation des atouts économiques, touristiques, sportifs et du patrimoine naturel et culturel de la mer et du littoral est une richesse pour l'attractivité de l'Occitanie et le bien-être de ses habitants.

Cette ambition maritime de la Région, qui s'est traduite dès 2013 avec la création du Parlement de la Mer, a été renforcée par la signature en 2017 du Plan littoral 21 pour une durée de 10 ans, porté par la Région avec l'Etat et la Caisse des Dépôts, véritable catalyseur de projets.

3. Proximité et rééquilibrage territorial, la Région conçoit autrement ses politiques publiques

La refondation de notre vie démocratique, portée par le Plan de transformation et de développement régional, vise **une action publique mieux partagée, plus proche des citoyens et stimulée par l'intelligence collective.**

Seule la prise en compte des particularités locales au niveau des territoires de vie, sur la base de l'écoute et d'un dialogue de confiance, permettra une mutation viable, durable et efficace de l'action publique.

Il s'agit de **repenser les contrats territoriaux en les ouvrant à tous les acteurs du territoire**, élus, acteurs associatifs, acteurs privés, citoyens, ..., afin que la Région puisse assurer un rôle d'incubateur à l'émergence de politiques publiques et de projets innovants.

Le Plan de transformation et de développement se mettra en place dans cet esprit de **dialogue entre la Région et ses habitants**, à partir de cette même méthode démocratique, en **associant des citoyen.ne.s à la décision ou à l'évaluation de nos politiques et en mettant en place des budgets participatifs.**

Cela se traduira notamment, au sein de chaque territoire de projet, par l'installation d'un « **Comité Participatif Citoyen Local** » représentatif de la diversité des acteurs locaux. Ce COPACIL sera constitué à l'initiative du territoire de contractualisation et réuni autant que nécessaire, pour accompagner l'élaboration et le suivi du Contrat Territorial.

La Région souhaite renforcer le **réseau des Maisons de ma Région**, pour favoriser l'accès à des services de qualité dans les territoires et proposer un **guichet d'entrée** pour les citoyens, les usagers et les élus locaux.

La Région engage une priorisation de ses dispositifs de soutien à l'accueil d'activités économiques (Zones d'Activités Economiques, pépinières, hôtels d'entreprises, tiers lieux...) sous le prisme du rééquilibrage territorial et des enjeux de sobriété foncière.

Par ailleurs, une démarche de co-construction de feuilles de route Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) ou Schéma Locaux ESRI a été entreprise dans les Villes Universitaires d'Equilibre (VUE) :

La Région Occitanie compte 18 VUE proposant de l'enseignement supérieur et de la recherche dans des villes moyennes en dehors de Toulouse et Montpellier.

Le soutien à ces VUE est une priorité politique forte, le développement de l'offre de formation de proximité constituant un élément clé de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Pour rappel, en Occitanie, les VUE comptent 50% d'étudiants boursiers contre 35% en moyenne dans les métropoles.

La Région a ainsi souhaité lancer, en partenariat avec les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et les collectivités locales, une démarche pour construire une stratégie de développement de l'ESRI dans les VUE.

L'objectif pour la Région est d'accompagner les territoires dans l'élaboration d'une feuille de route partenariale partagée entre tous les acteurs de l'ESRI : coordinations territoriales, Région Occitanie, Région académique Occitanie, communautés scientifiques régionales et organismes de formations (universités, écoles, lycées, IFSI...), étudiants, collectivités territoriales, en concertation avec les acteurs de l'économie locale (chambres consulaires, entreprises...), de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes du territoire (Crous, Missions Locales, CIO...).

Il s'agit, pour chaque territoire, d'élaborer un projet stratégique ESRI partagé par tous les acteurs locaux pour les 5-6 années à venir, en cohérence avec les stratégies régionales, et prioritairement avec la Stratégie Régionale Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SRESRI 2022-2028).

Cette démarche doit se concrétiser pour les 18 VUE, d'ici juin 2023, par un livrable composé notamment d'un diagnostic, d'axes d'orientations et de pistes d'actions, et d'une mutualisation des moyens.

Le SRADET – Occitanie 2040

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Après 5 ans de concertation, le **Sraddet Occitanie 2040 a été adopté par le Conseil régional le 30 juin 2022, puis approuvé par le Préfet le 14 septembre 2022**. Le Sraddet repose sur deux axes qui guident l'action régionale en matière d'aménagement du territoire : **rééquilibrage territorial et un nouveau modèle de développement plus vertueux**.

Pour favoriser et faciliter la déclinaison du Sraddet dans les territoires, les territoires sont invités à bien associer la Région dans le cadre des procédures d'élaboration ou de révision des Schémas de cohérence territoriale (ou à défaut, des Plans locaux d'urbanisme).

La Région a engagé une **modification de son Schéma en février 2023**. En effet, la Loi Climat et Résilience confie aux Régions la territorialisation du Zéro artificialisation nette, avec pour objectif l'atteinte de ce ZAN à l'échelle régionale à l'horizon 2050, et la division par deux, dans un premier temps, de la consommation d'espaces d'ici 2031.

La sobriété foncière constitue un défi majeur en Occitanie compte tenu de notre attractivité démographique et économique. C'est la raison pour laquelle le Sraddet en vigueur porte déjà l'objectif de « réussir le ZAN à l'échelle régionale ». Les efforts de sobriété foncière doivent concerner l'habitat, mais aussi l'aménagement économique et les projets d'équipements et de services publics.

Les premières orientations régionales relatives à la modification « ZAN » du Sraddet sont les suivantes :

- **Une vraie territorialisation** prenant en compte l'enjeu de rééquilibrage régional ainsi que l'ensemble des spécificités locales : efforts passés, dynamiques démographiques et économiques, potentiel de renouvellement urbain, enjeux de préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers... Il ne s'agit ainsi en aucun cas d'appliquer le -50% de manière uniforme et systématique à l'échelle de chaque SCoT. Il ne s'agit pas non plus de bloquer le développement des territoires ruraux qui jouent un rôle majeur dans la dynamique régionale. Enfin, cette territorialisation sera conduite de façon à être compatible avec nos priorités en termes de création d'emplois et de relocalisation industrielle.
- **Une large concertation**, principalement via la mise en place des Commissions Territorialisées de l'Assemblée des Territoires à l'échelle des quatre espaces de dialogues inscrits dans le Sraddet (les étoiles toulousaines, le ruban méditerranéen, le Massif Central et les Pyrénées). Nous travaillerons ensemble au sein de ces Commissions, réunissant à la fois les SCoT, les EPCI et les territoires de contractualisation à la **construction d'une territorialisation adaptée**. Ces travaux s'appuieront sur les propositions de la Conférence régionale des SCoT, à laquelle la Région participe activement et associeront bien entendu les Départements et les différentes associations de collectivités mobilisées.
- **Des solutions opérationnelles** : la Région accompagnera les territoires dans la mise en œuvre du ZAN : dispositif de reconquête des friches, Foncière commerce artisanat (Foccal), Foncière agricole, Opérateur ERC (Operco), aide à la requalification/densification des zones d'activités...

ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT TARN-ET-GARONNE VIS-A-VIS DU TERRITOIRE

Le département de Tarn-et-Garonne connaît un accroissement démographique continu. Les diverses études de l'INSEE concernant l'évolution de la population, situent le département à 325 000 habitants en 2050. Au-delà de l'augmentation du nombre d'habitants, le Tarn-et-Garonne va connaître de grandes mutations consécutives à des aménagements structurants avec l'arrivée de la LGV et de sa gare, ainsi que la création d'un échangeur sur l'A62 à Lacourt St Pierre.

C'est pour accompagner ces vastes mutations que le Département a adopté son plan de relance en octobre 2021 dont les leviers concernent principalement trois domaines :

- les mobilités,
- l'éducation,
- le soutien à l'investissement local.

Au-delà du plan de relance, le Département développe son action et met en œuvre ses compétences selon les finalités du développement durable suivantes :

- **Finalité 1** : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- **Finalité 2** : l'épanouissement de tous les êtres humains,
- **Finalité 3** : la préservation de la biodiversité,

- **Finalité 4** : les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,
- **Finalité 5** : la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.

Le rapport de développement durable adopté par l'assemblée départementale le 15 décembre 2022 précise les différentes actions mises en œuvre par la collectivité, conformément à la loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle II.

Aussi, en 2023, le Département engage une vaste réflexion afin de définir son plan de transition énergétique, qui devrait se traduire par un ensemble d'actions développées en interne et à l'adresse des territoires, et ce conformément aux principes de solidarité et d'équité territoriales dont les effets reposent sur une juste répartition des richesses entre l'urbain et le rural, les zones développées et celles plus défavorisées.

En intégrant les politiques contractuelles régionales, la collectivité départementale promeut et garantit un ré-équilibre des territoires. Il reconnaît la capacité des territoires à fédérer les acteurs locaux dans la conduite de dynamiques de développement locales innovantes, exprime son soutien envers les territoires à travers la mobilisation d'aides financières à l'ingénierie interne et externe, participe à la gouvernance locale, contribue activement au respect des engagements stratégiques notamment en termes de sobriété et de résilience écologiques et veille au bon respect du principe des solidarités humaines dans les projets.

ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE GARONNE QUERCY GASCOGNE

6.1 – Les trajectoires d'engagement des partenaires

Le Contrat Territorial Occitanie organise un cadre privilégié de **Dialogue stratégique** et de gestion avec les territoires pour impulser un nouveau modèle de développement plus sobre et vertueux, préservant toutes les ressources, et porteurs de justice sociale et territoriale, conformément au Pacte Vert Occitanie.

Afin de réussir cette transformation, les partenaires conviennent de **coordonner leurs interventions** afin de respecter les trajectoires d'engagement à l'horizon 2028 correspondant à chacune des dimensions territoriales du Pacte Vert suivants :

⇒ **S'adapter au changement climatique**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE du PETR Garonne Quercy Gascogne
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION Plan d'adaptation au changement climatique de la Région, Cahier régional Occitanie sur le changement climatique CROCC. Objectifs : 1 Anticiper pour s'adapter, en construisant une stratégie basée sur la connaissance des impacts 2 Aménager et Réparer dans la perspective du changement climatique Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040 <u>Biens communs</u> : pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région en protégeant les ressources naturelles et en développant l'agriculture biologique ; en engageant des acteurs dans une stratégie de gestion de l'eau et en élaborant des projets de territoires adoptant une approche multi-usages ; en mettant en place des actions de protection de	Objectif stratégique 4 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique : Mesure 4-1 : Accroître la biodiversité, préserver la ressource en eau et renforcer la résilience au changement climatique

la qualité de l'air notamment sur le littoral ; en protégeant, préservant et en mettant en valeur le patrimoine culturel et paysager,... <u>Volet littoral / Résilience</u> : faire du littoral une vitrine de la résilience en prenant en compte l'érosion du trait de côte, notamment via des stratégies de recomposition spatiale ; en réduisant l'étalement urbain sur le littoral et le littoral ; en diminuant l'impact écologique des activités humaines et en adaptant les usages du littoral ; en favorisant les coopérations territoriales pour une meilleure gestion intégrée. <u>Eau et risques</u> : concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs via un aménagement adapté, le développement de la résilience des milieux ou la diffusion d'une culture du risque, mais aussi en sécurisant les territoires face aux risques d'inondation, et en adaptant l'accueil de la population à la disponibilité de la ressource en eau dans une approche multi-usages.	Mesure 4-2 : Accompagner les actions de réduction de la consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables (EnR) Mesure 4-3 : Encourager la réduction des émissions de GES liés aux déplacements, notamment en favorisant les mobilités actives, douces et alternatives à l'autosolisme
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT Les documents de référence du Département Tarn-et-Garonne ayant un effet levier sur les objectifs du Pacte Vert Régional, et notamment concernant l'adaptation au changement climatique, sont les suivants : - Rapport de développement durable – 15/12/2022 - Stratégie départementale de transition énergétique (en cours) - Plan de relance départemental - Programme 100 % fibre.	
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES 1- Projet de territoire du PETR, décliné dans ses contrats CRTE, CTO et FEDER Priorité 5 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique 2- Stratégie LEADER GAL Garonne Quercy Gascogne : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique 3- PCAET : CC Grand Sud Tarn et Garonne et CC Terres des Confluences, objectifs : réduire les émissions de Gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles, préparer aux impacts du changement climatiques et devenir un territoire à énergie positive en 2050 4- Programme Petites Villes de Demain : Beaumont de Lomagne, Lavit de Lomagne, Bourg de Visa, Cazes Mondenard, Lauzerte, Montaigu de Quercy, Roquecor, Lafrançaise, Moissac et Valence d'Agen : objectifs : aider les projets de revitalisation durables en tenant compte du réchauffement climatique / soutenir les projets de territoires ruraux respectueux de l'environnement et résilients 5- Contrat Territoire d'Industrie entente interdépartementale des PETR Pays Portes de Gascogne et Garonne Quercy Gascogne : objectifs : accompagner les entreprises pour réduire leur dépendance aux énergies fossiles (procédés industriels, rénovation bâtiments ...) 6- PLUi-H valant PLH pour certains : CC des Deux Rives, CC Grand Sud Tarn et Garonne, CC Terres des Confluences, CC Lomagne Tarn et Garonnaise : → Objectifs : faciliter la transition écologique à travers des règles d'urbanisme favorisant la densification des zones urbaines et la préservation des milieux agricoles et naturelles	

⇒ **Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION	

Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040 Objectifs : 1 Diagnostic de fonctionnalité écologique et projets de restauration des trames 2 Prise en compte de la biodiversité dans le cadre des projets d'aménagement plantation arbres, extinction (lutte contre pollution lumineuse), nature en ville 3 Déploiement des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature 4 Gestion durable de la ressource en eau, tant sur des aspects qualitatifs que quantitatifs 5 Prévention et la réduction des risques d'inondation 6 Préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques. Biodiversité : préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non perte nette de biodiversité en mettant en œuvre les objectifs de la Stratégie régionale de biodiversité. Préserver et restaurer les continuités écologiques, avec une attention particulière envers les continuités et réservoirs écologiques terre-lagunes-mer, et en intégrant la trame noire. Préserver les sols vivants notamment par des pratiques agricoles et forestières durables ou par la désartificialisation ou la renaturation des espaces. Milieux aquatiques : préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides notamment en développant la connaissance de ces milieux et en sensibilisant les citoyens à leur protection ; Promouvoir un développement urbain en adéquation avec les capacités de restauration et de fonctionnalité hydromorphologique des cours d'eau et des milieux aquatiques dégradés ; Concilier la préservation des milieux avec les besoins en eau des populations, des activités et de l'agriculture ; Réduire l'usage des perturbateurs endocriniens ; Assurer une coordination entre les différents acteurs et renforcer l'articulation des gestions des milieux aquatiques terrestres, lagunaires et maritimes. Foncier : Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040 en développant un urbanisme plus durable via la réduction du rythme de consommation des sols, la densification ou le recyclage du foncier, l'encouragement à la renaturation des espaces artificialisés ; Préserver les productions agricoles du territoire régional ; Porter une attention particulière aux espaces littoraux, fragiles et exposés ; Faciliter la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser	Objectif stratégique 4 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique : Mesure 4-1 : Accroître la biodiversité, préserver la ressource en eau et renforcer la résilience au changement climatique
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT Les documents de référence du Département Tarn-et-Garonne ayant un effet levier sur les objectifs du Pacte Vert Régional, notamment pour utiliser durablement les ressources naturelles, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions, sont les suivants : - Rapport de développement durable – 15/12/2022 - Stratégie départementale de transition énergétique (en cours) - Plan de relance départemental.	
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES 1- Projet de territoire du PETR, décliné dans ses contrats CRTE, CTO et FEDER Priorité 5 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique 2- Stratégie LEADER GAL Garonne Quercy Gascogne : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique 3- Convention cadre relative au Programme d'Actions de Prévention des Inondations PAPI d'Intention Montauban/Moissac 2021 – 2023 : CC Pays de Lafrançaise, CC Terres des Confluences, CC Grand Sud Tarn et Garonne 4- Etude GEMAPI CC Pays de Lafrançaise et CC Grand Sud Tarn et Garonne : objectifs : traiter de manière globale et intégrée les problématiques de gestion des risques inondations, de prévention de l'environnement et d'aménagement du territoire 5- PLUi-H valant PLH pour certains : CC des Deux Rives, CC Grand Sud Tarn et Garonne, CC Terres des Confluences, CC Lomagne Tarn et Garonnaise : objectifs : préserver les ressources naturelles, limiter la pollution et préserver la biodiversité à travers des règles, des obligations et des prescriptions d'urbanisme	

6- Programme Petites Villes de Demain : Beaumont de Lomagne, Lavit de Lomagne, Bourg de Visa, Cazes Mondenard, Lauzerte, Montaigu de Quercy, Roquecor, Lafrançaise, Moissac et Valence d'Agen : objectifs : créer un cadre de vie de qualité valorisant notamment les espaces naturels, intégrer une démarche de développement durable dans les équipements et les espaces publics 7- Schéma départemental développement du loisir pêche de la FDAAPPMA 82 : Enjeu « aménagement du territoire et des milieux aquatiques », objectif « améliorer la fonctionnalité des plans d'eau » + Enjeu « cohérence de l'offre pêche », objectif « maîtriser la cohérence de l'offre pêche » 8 - Projet Alimentaire Territorial : objectifs : structurer l'offre agricole et alimentaire, permettre aux exploitants agricoles d'améliorer la valorisation de leurs productions et la captation de la valeur ajoutée, développer les circuits courts	
---	--

⇒ **Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION Région à énergie Positive (REPOS) et Plan Régional d'action en faveur de l'économie circulaire. Objectifs : 1 A 2050, réduction de 40% des consommations d'énergie et multiplication par 3 la production d'énergie renouvelable 2 Déconnection entre croissance économique et consommation de matières premières 3 Zéro déchet éliminé sans valorisation en 2050 (-50% en 2031 par rapport à 2010) Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040 - Consommation du bâti : baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040 - Consommation transports : baisser de 40% la consommation d'énergie finale des transports de personnes et de marchandises d'ici 2040 - Productions d'ENR : multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040 - Déchets : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables.	Objectif stratégique 4 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique : - Mesure 4-2 : Accompagner les actions de réduction de la consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables (EnR) - Mesure 4-4 : Soutenir une meilleure valorisation des déchets - Mesure 4-5 : Maintenir les activités et valoriser les productions agricoles de qualité et porteuses de plus-value
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT Les documents de référence du Département Tarn-et-Garonne ayant un effet levier sur les objectifs du Pacte Vert Régional, notamment pour contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive, sont les suivants : - Rapport de développement durable – 15/12/2022 - Stratégie départementale de transition énergétique (en cours) - Plan de relance départemental.	
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES 1- Projet de territoire du PETR, décliné dans ses contrats CRTE, CTO et FEDER Priorité 5 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique	

2- Stratégie LEADER GAL Garonne Quercy Gascogne : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique 3- PCAET : CC Grand Sud Tarn et Garonne et CC Terres des Confluences : objectifs : réduire les émissions de Gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles, préparer aux impacts du changement climatiques et devenir un territoire à énergie positive en 2050 4- Feuille de route ENR sur la CC Grand Sud Tarn et Garonne : Diagnostic et potentiel des différentes énergies renouvelables du territoire / Enjeux économiques des énergies renouvelables pour le territoire / Proposition d'organisation pour définir une stratégie financière commune 5- Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en cours d'élaboration à l'échelle du 82 : objectifs : être exemplaire en matière de prévention des déchets, sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets, lutter contre le gaspillage alimentaire, éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets, augmenter la durée de vie des produits, mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable, réduire les déchets des entreprises et du BTP	
---	--

⇒ **Améliorer la santé et le bien-être des habitants**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION	
Stratégie « Occitanie, pour une culture partout et pour tous » Stratégie Occitanie, en première ligne pour le sport Plan santé et bien-être, GIP « Ma Santé – Ma Région » : Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social qui visent notamment à augmenter les places de formations paramédicales et sociales pour répondre aux besoins de la population. 1512 places de formations paramédicales supplémentaires ont été créées en 2021, et 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires ont été créées en 2022. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales, des concertations territoriales associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre janvier et mars 2023. A noter qu'en 2022, la Région Occitanie a consacré plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires. Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040 <u>Santé</u> : penser l'aménagement du territoire au regard des enjeux de santé des populations en encourageant la prise en compte de la santé dans le cadre de la planification locale et de l'aménagement opérationnel via notamment des études d'impact en santé, en améliorant la qualité de l'air en devenant Région à énergie positive. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'air dans les territoires urbains à forte croissance démographique.	Objectif stratégique 2 : Garantir une accessibilité renforcée aux services : Mesure 2-1 : Contribuer à la structuration d'une offre de services et d'équipement accessible pour tous Mesure 2-2 : Maintenir les capacités de prise en charge sanitaires et médico-sociales du territoire Objectif stratégique 1 : Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale : Mesure 1-2 : Maintenir la vitalité des activités culturelles, associatives et de loisirs
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT	
Les documents de référence du Département Tarn-et-Garonne ayant un effet levier sur les objectifs du Pacte Vert Régional, notamment pour améliorer la santé et le bien-être des habitants, sont les suivants : - Stratégies Pauvreté et enfance/famille - Plan départemental de l'habitat - Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public - Schéma départemental d'inclusion numérique - Schéma départemental culturel (en cours) - Plan de relance départemental - Programme 100 % fibre.	

<u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</u>	
1- Projet de territoire du PETR, décliné dans ses contrats CRTE, CTO et FEDER Priorité 5 : Garantir une accessibilité renforcée aux services 2- FEDER Priorité 5 PETR Garonne Quercy Gascogne : Lutter contre la désertification médicale / Développer l'hébergement d'urgence à destination des populations fragiles et marginalisées 3- Stratégie LEADER GAL Garonne Quercy Gascogne : garantir une accessibilité renforcée aux services 4- Contrat local de santé 2019-2022 de la CC Terres des Confluences : objectifs : organiser une offre de services à la population lisible et coordonnée, faire connaître les services de santé disponible sur le territoire, coordonner l'offre et rendre le territoire attractif, notamment pour l'installation de nouveaux professionnels médicaux sur le territoire 5- Dispositif « Ma santé- Ma région » : communes de Castelsarrasin, et Verdun-sur-Garonne 6- Politique de la Ville : objectifs : Prioriser l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires, Favoriser le développement économique du territoire en lien avec d'autres dispositifs locaux, améliorer les conditions de vie des habitants en matière de sécurité et tranquillité publique et de cadre de vie	

⇒ **Préserver et développer des emplois de qualité**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</u> Stratégie régionale Emploi-Croissance 2022-2028, Pacte pour l'Embauche	Objectif stratégique 3 : Renforcer la dynamique économique et touristique en profitant des atouts du territoire : • Mesure 3-1 : Favoriser le maintien et le développement des activités industrielles, artisanales et commerciales • Mesure 3-2 : Dynamiser le secteur touristique du territoire afin de le faire reconnaître en tant que destination de séjours Objectif stratégique 4 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique • Mesure 4-5 : Maintenir les activités et valoriser les productions agricoles de qualité et porteuses de plus-value.
<u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</u> Les documents de référence du Département Tarn-et-Garonne ayant un effet levier sur les objectifs du Pacte Vert Régional, notamment pour préserver et développer des emplois de qualité, sont les suivants : - Plan départemental d'insertion et pacte territorial d'insertion - Plan insertion emploi - Plan de relance départemental.	
<u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</u> 1- - Projet de territoire du PETR, décliné dans ses contrats CRTE, CTO et FEDER Priorité 5 : Renforcer la dynamique économique, agricole et touristique en profitant des atouts du territoire 2- FEDER Priorité 5 PETR Garonne Quercy Gascogne : Moderniser et créer des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales et/ou en travail social et d'éducation supérieure 3- Stratégie LEADER GAL Garonne Quercy Gascogne : renforcer la dynamique économique, agricole et touristique 4- Contrat Territoire d'Industrie entente interdépartementale des PETR Pays Portes de Gascogne et Garonne Quercy Gascogne : accompagner la mutation durable du secteur agro-alimentaire, consolider l'écosystème aéronautique, favoriser l'innovation et le développement du secteur de la construction, soutenir les projets structurants sur la filière environnement-énergie, être support au développement de l'ensemble de l'économie productive, développer les métiers et l'environnement du vélo 5- Schéma de Développement Economique sur la CC GSTG : objectifs : structurer l'offre foncière des zones d'activités, promouvoir et soutenir l'économie locale,	

développer et pérenniser les services de proximité, soutenir la filière agricole, mobiliser en faveur de l'emploi pour tous

6- Projet Alimentaire Territorial : objectifs : structurer l'offre agricole et alimentaire, permettre aux exploitants agricoles d'améliorer la valorisation de leurs productions et la captation de la valeur ajoutée, développer les circuits courts

⇒ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION Etats généraux du Rail et de l'intermodalité, Plan Rail et plan Vélo, Stratégie régionale Emploi-Croissance Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040 Rééquilibrage= maîtriser la croissance des métropoles, et valoriser le potentiel de développement de tous les territoires Objectifs thématiques - Mobilité : garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers en assurant l'équité territoriale, en facilitant les modes innovants de transports collectifs, en développant des modes de mobilité active, en développant la coopération entre les autorités organisatrices, en limitant la consommation énergétique finale liée aux transports et, enfin, en augmentant la part modale du fret ferroviaire, maritime et fluvial. - Services : favoriser l'accès aux services de qualité en harmonisant et mutualisant l'offre de services entre les différents territoires, en favorisant la préservation des commerces en centres-villes et cœurs de village, en développant de nouveaux services dans les bourgs-centres, les petites villes, les villes moyennes et les quartiers prioritaires de la ville, en assurant l'égalité territoriale dans l'accès à la formation, et en prenant en compte les besoins spécifiques des différentes catégories de résidents ou d'usagers du territoire ; - Habitat : développer un habitat adapté aux besoins et à la diversité sociale en encourageant une production plus importante de logements (notamment sociaux) en privilégiant la densification et la rénovation du parc existant, en diversifiant l'offre de logements pour répondre aux parcours de vie des habitants, en luttant contre la précarité énergétique des ménages, en prenant en compte la santé et la qualité de l'air dans les projets d'habitat, en prenant en compte les spécificités liées aux dynamiques des territoires littoraux et de montagne (mutation des stations). - Métropoles : limiter les effets négatifs d'une trop grande concentration dans les métropoles via, notamment, la coordination des politiques d'accueil, l'amélioration de l'équilibre population/emploi ou la mise en place de systèmes performants de mobilité. Consolider les moteurs métropolitains en renforçant les fonctions métropolitaines et le positionnement à l'international, et en développant le dialogue intermétropoles. - Territoires d'équilibre / centralités : développer les nouvelles attractivités par la promotion d'un maillage en territoires d'équilibres et centralités locales et par le renforcement de l'équilibre population-emploi en facilitant l'implantation d'activités dans les petites et moyennes villes, ainsi, que dans les bourgs-centres. - Coopérations : renforcer les synergies territoriales en développant les liens entre territoires - Volet montagne et ruralité - Offre territoriale : garantir dans les massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures - Complémentarité : inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains - Economie rurale et de montagne : accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne	Objectif stratégique 1 : Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale : - Mesure 1-1 : Privilégier un aménagement favorable à la redynamisation des centralités et à la valorisation du cadre de vie - Mesure 1-2 : Maintenir la vitalité des activités culturelles, associatives et de loisirs Objectif stratégique 3 : Renforcer la dynamique économique et touristique en profitant des atouts du territoire - Mesure 3-1 : Favoriser le maintien et le développement des activités industrielles, artisanales et commerciales - Mesure 3-2 : Dynamiser le secteur touristique du territoire afin de le faire reconnaître en tant que destination de séjours Objectif stratégique 4 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique - Mesure 4-3 : Encourager la réduction des émissions de GES liés aux déplacements, notamment en
STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT Les documents de référence du Département Tarn-et-Garonne ayant un effet levier sur les objectifs du Pacte Vert Régional, notamment pour agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables sont les suivants :	

- Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public - Schéma départemental d'inclusion numérique - Schéma départemental culturel (en cours) - Schéma départemental du tourisme et des loisirs - Plan d'action sociale territorialisée - Plan de relance départemental - Plan départemental new deal mobile - Programme 100 % fibre.	favorisant les mobilités actives, douces et alternatives à l'autosolisme
<u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</u> 1- - Projet de territoire du PETR, décliné dans ses contrats CRTE, CTO LEADER et FEDER Priorité 5 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique / Garantir une accessibilité renforcée aux services / Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale 2- FEDER Priorité 5 PETR Garonne Quercy Gascogne : développement des solutions de mobilités urbaines douces / Améliorer le cadre de vie des habitants / Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous 3- Stratégie LEADER GAL Garonne Quercy Gascogne : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique 4- Contrat de ville et de cohésion urbaine visant les 2 quartiers prioritaires de Moissac. 5- Schéma directeur des mobilités CC Grand Sud Tarn et Garonne et CC Terres des Confluences incluant un volet vélo : objectifs : relier les quartiers isolés aux centres-bourgs, apaiser les traversées de bourgs et de villes & zones de circulation apaisée, accompagner les institutions scolaires pour sensibiliser à la pratique du vélo et de la marche, accessibilité piétonne et cyclable aux principaux établissements publics, location de vélos classiques, de VAE et de vélos pliables ... 6- Contrat Grand Site Occitanie Moissac-Auvillar-Lauzerte : promouvoir une destination touristique à part entière, structurée autour du chemin de St Jacques de Compostelle sur trois communautés de communes (Terres des Confluences – Pays de Serres en Quercy - Deux Rives) et rayonner au-delà sur l'ensemble du PETR 7-Programme Bourgs-Centres : Objectif : renforcer les centralités et leur attractivité	

6.2 - Objectifs stratégiques partagés et mesures opérationnelles

Objectif Stratégique 1 : Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale	Mesure Opérationnelle 1-1 : Privilégier un aménagement favorable à la redynamisation des centralités et à la valorisation du cadre de vie
	Mesure Opérationnelle 1-2 : Maintenir la vitalité des activités culturelles, associatives et de loisirs
Objectif Stratégique 2 : Garantir une accessibilité renforcée aux services	Mesure Opérationnelle 2-1 : Contribuer à la structuration d'une offre de services et d'équipement accessible pour tous
	Mesure Opérationnelle 2-2 : Maintenir les capacités de prise en charge sanitaires et médico-sociales du territoire
Objectif Stratégique 3 : Renforcer la dynamique économique et touristique en profitant des atouts du territoire	Mesure Opérationnelle 3-1 : Favoriser le maintien et le développement des activités industrielles, artisanales et commerciales
	Mesure Opérationnelle 3-2 : Dynamiser le secteur touristique du territoire afin de le faire reconnaître en tant que destination de séjours
Objectif Stratégique 4 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique	Mesure Opérationnelle 4-1 : Accroître la biodiversité, préserver la ressource en eau et renforcer la résilience au changement climatique
	Mesure Opérationnelle 4-2 : Accompagner les actions de réduction de la consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables (EnR)
	Mesure Opérationnelle 4-3 : Encourager la réduction des émissions de GES liés aux déplacements, notamment en favorisant les mobilités actives, douces et alternatives à l'autosolisme
	Mesure Opérationnelle 4-4 : Soutenir une meilleure valorisation des déchets
	Mesure Opérationnelle 4-5 : Maintenir les activités et valoriser les productions agricoles de qualité et porteuses de plus-value
Objectif Stratégique 5 : Animation et ingénierie territoriale	Mesure Opérationnelle 5-1 : Développer une ingénierie territoriale efficiente et favorisant l'innovation et l'expérimentation

Pour chaque mesure opérationnelle, une fiche-mesure annexée au présent contrat projette les enjeux partagés et fixe une feuille de route territoriale sur-mesure pour la période 2022-2028 permettant d'y répondre. Cette feuille de route identifie en particulier les projets structurants prioritaires qui en découlent.

ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT TARN-ET-GARONNE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Conforté par la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dans son rôle de garant des solidarités territoriales, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a défini un ensemble de politiques d'aides en faveur des communes et communautés de communes. Dans le cadre du contrat territorial Occitanie 2022/2028, les politiques mobilisables relèvent de plusieurs domaines. Ces politiques sont présentées de manière exhaustive dans le guide des aides départementales – édition 2022.

En outre, pour chacun des projets mentionnés dans le Contrat-cadre d'une part et les programmations annuelles d'autre part, chaque maître d'ouvrage devra saisir spécifiquement le Conseil départemental pour un accompagnement technique et financier. Cet accompagnement se fera selon les stratégies et dispositifs en vigueur au moment du dépôt de la demande. En aucun cas, la signature du contrat-cadre ne vaut approbation et engagement de la collectivité départementale à l'accompagnement des projets.

Soutien à l'ingénierie territoriale :

Le Département pourra mobiliser des moyens en matière d'ingénierie pour définir, piloter, animer le contrat territorial Occitanie 2022/2028. L'intervention du Département s'envisage selon la politique en vigueur au moment du dépôt de la demande de subvention.

Assistance technique gratuite :

Le Département pourra déployer en outre une assistance technique départementale gratuite au montage de projet des communes et communautés de communes et ce conformément au décret du 14 juin 2019 rendant éligibles à ce dispositif les communes de moins de 5000 habitants et les communautés de communes de moins de 40 000 habitants. La régie Tarn-et-Garonne Conseils collectivités est en mesure de proposer un panel de missions d'assistance à la carte dans la limite d'un plafond d'interventions de 10 jours, autour d'une opération (bâtiment, aménagement de village, équipement sportif, assainissement ...). Par ailleurs, la régie pourra apporter une aide méthodologique et des conseils autour de problématiques très ponctuelles dans la limite de 5 jours d'intervention par an.

Contrat d'équipement avec les communes et communautés de communes :

Le Département est un partenaire historique des collectivités locales en Tarn-et-Garonne et dispose d'un large panel de politiques de soutien à l'investissement dont les régimes d'aides varient en fonction de la nature des travaux, du nombre d'habitants et du potentiel fiscal de la commune d'implantation du projet. Aussi, les communes et communautés de communes ont la possibilité de solliciter un accompagnement financier du Département dans le cadre d'un contrat d'équipement, sur une durée de 3 à 5 ans. Le plan de relance départemental voté le 27 octobre 2021 prévoit un régime de bonification des aides pour tous les projets mis en contrat selon les dispositions en vigueur au moment du dépôt de la demande de subvention.

ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Le contrat Territorial Occitanie 2022-2028 mobilise **l'ensemble des politiques et dispositifs d'intervention de la Région sur la base de ses compétences d'intervention et des axes prioritaires définis dans le prochain CPER et les nouveaux programmes de Fonds Européens.**

Par ailleurs, cette nouvelle génération de politique territoriale mobilise aussi l'ensemble des opérateurs régionaux :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie
-

La Région recherchera à optimiser l'incitativité et la différenciation de son intervention, pour renforcer l'impact de l'action régionale en faveur du rééquilibrage territorial, et de la promotion d'un nouveau modèle de développement plus sobre, plus vertueux et plus juste.

Au titre de la solidarité territoriale, une attention particulière sera portée aux projets situés dans des Communes de Montagne, des Communes Bourgs centres ou dans des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la ville.

D'autre part, les actions concourant à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique (actions sur les continuités écologiques notamment : trames vertes, bleues et noires), du projet territorial de l'énergie et aux enjeux de conciliation seront particulièrement encouragées.

La Région apportera une attention particulière, dans le cadre de ce contrat, d'une part, **à l'innovation et à l'expérimentation territoriale**, et d'autre part, à la démarche **« Territoire d'innovation pour un aménagement durable »** inscrite au PACTE VERT pour développer une offre de services nouvelle en accompagnant en ingénierie et financièrement des projets d'expérimentations sur l'habitat durable, l'urbanisme transitoire, l'intermodalité et le développement de la nature en ville.

ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Le territoire Garonne Quercy Gascogne est particulièrement concerné par :

- **LEADER 2023-2027**
- **Approche Territoriale Intégrée 5 (OS5) du FEDER 2021-2027.**

En tant qu'autorité de gestion du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027 et en tant qu'autorité de gestion régionale du FEADER 2023-2027, la Région veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires retenus dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels découlant du présent contrat.

La sollicitation déjà effective ou à prévoir d'un cofinancement européen FEDER, FSE+ ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels. Cette indication ne se substitue cependant pas au dépôt d'un dossier de demande de subvention par le porteur de projet selon les modalités spécifiques à chaque programme européen.

Enfin, le présent Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 constitue la Démarche Territoriale Intégrée de référence pour la mise en œuvre des fonds européens :

- **Au titre du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER Garonne Quercy Gascogne**, dont la structure porteuse est le PETR Garonne Quercy Gascogne,
- **Au titre de l'approche Territoriale Intégrée 5 (OS5)** du Feder-FSE + 2021-2027.

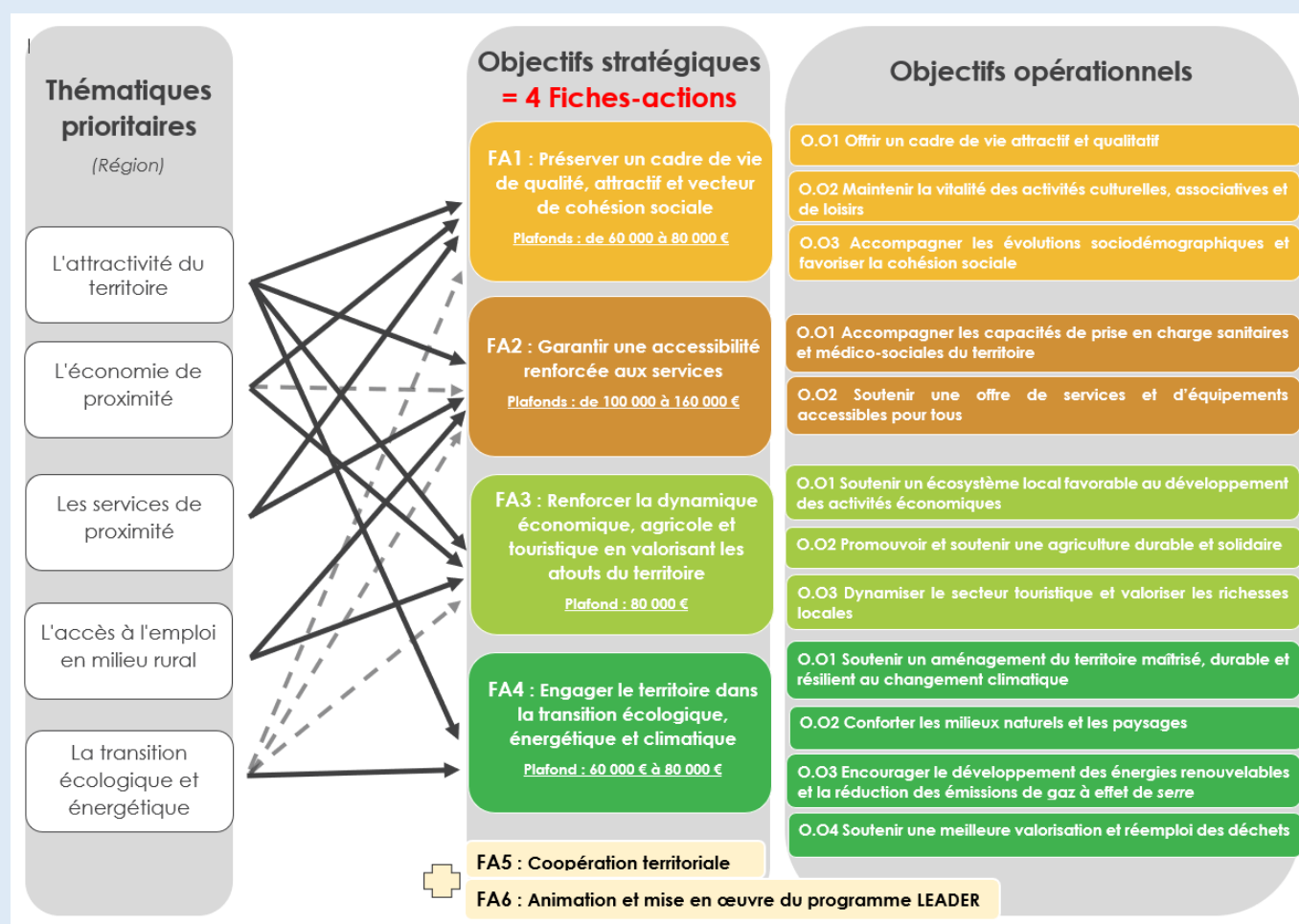
Zoom sur le programme LEADER 2023-2027 :

Le PETR est la structure porteuse juridique et technique du GAL LEADER Garonne Quercy Gascogne qui anime depuis fin 2016 le premier programme européen LEADER sur le territoire (2014-2022).

En 2022, **le GAL a candidaté pour son deuxième programme européen LEADER 2023-2027, dont la stratégie correspond à une déclinaison ciblée de la stratégie du Projet de territoire** et répond aux 5 thématiques prioritaires fléchées par la Région (Attractivité du territoire, économie /services de proximité, accès à l'emploi et transition écologique/énergétique) :

- + les 4 défis du projet de territoire ont été conservés comme objectifs stratégiques LEADER.
- + le plan d'actions est organisé autour de 12 objectifs opérationnels (issus des 19 priorités d'actions du projet de territoire).

Le logigramme suivant synthétise cette stratégie :



La candidature du Groupe d'Action Locale (GAL) Garonne Quercy Gascogne au programme LEADER 2023-2027, a été validée par la Commission Permanente de la Région Occitanie le 9 février 2023.

Zoom concernant l'Approche Territoriale Intégrée (ATI) pour la priorité 5 du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027 :

✓ **La priorité 5 du FEDER 2021-2027 : un fonds européen mobilisable sur le territoire via le CTO**

Dans le cadre de la nouvelle génération des **Contrats territoriaux Occitanie** (CTO 2022-2028), la Région, **favorise une articulation plus forte avec les fonds européens** dont elle a la gestion et souhaite mobiliser au mieux les crédits dans les territoires.

Le dispositif **Approches Territoriales Intégrées** (ATI) est l'outil de mise en œuvre pour mobiliser les financements européens de la **5^{ème} priorité** du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027.

Seules les structures portant un CTO 2022-2028 (correspondant à la mise en œuvre d'une ATI à savoir un outil de développement territorial s'appuyant sur un projet de territoire), **peuvent avoir accès à ce fonds FEDER /priorité 5 concernant :**

Priorité 5 FEDER « **Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources** ».

La candidature du PETR Garonne Quercy Gascogne a été retenue lors de la Commission Permanente de la Région Occitanie, le 16 décembre 2022.

✓ Quel soutien financier ?

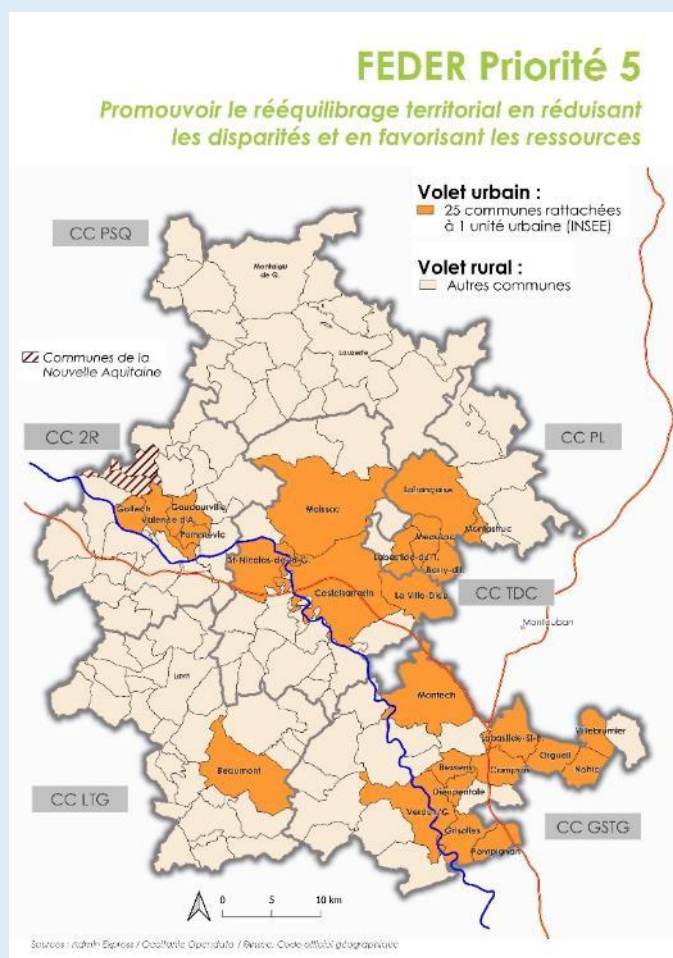
Ce nouveau fonds FEDER soutient **des projets structurants, sur des investissements ciblés** et importants (*montants plancher entre 150 k€ et 500 k€*) concernant les **5 thématiques suivantes** :

- + Améliorer le cadre de vie des habitants ;
- + Lutter contre la désertification médicale ;
- + Développer l'hébergement d'urgence à destination des populations fragiles et marginalisées ;
- + Développer les équipements culturels, touristiques et de loisirs pour tous ;
- + Moderniser et créer des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales et/ou travail social et d'éducation supérieure

L'objectif de rééquilibrage territorial régional vise à soutenir les territoires les plus fragiles, aussi **bien urbains que ruraux**, à travers **2 volets d'intervention**, en fonction de la localisation des projets (par rapport aux zonages INSEE des unités urbaines) :

- + **VOLET URBAIN** : 25 communes rattachées aux unités urbaines d'au moins 2 000 hab.
- + **VOLET RURAL** : autres communes rurales du PETR.

Ces 2 enveloppes régionales sont mobilisables sur le PETR (pas d'enveloppe réservée au territoire).



ARTICLE 10 : GOUVERNANCE

L'élaboration du projet de territoire, du Contrat Cadre et des Programmes Opérationnels annuels, ainsi que leur mise en œuvre, reposeront sur **une forte implication de l'ensemble des acteurs**, et notamment sur la mobilisation de **3 instances de gouvernance** :

1. Un **Comité Territorial de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du territoire Garonne Quercy Gascogne.

Ce comité, réuni à l'initiative du Territoire, a pour missions :

- **D'approuver le Contrat Cadre** avant leur validation par les instances délibérantes de chaque cosignataire,
- **D'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires co-financeurs dans chaque Programme Opérationnel annuel,**
- **D'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation**, qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation par voie d'avenant,
- **D'ajuster si nécessaire le contrat cadre, notamment dans son article 6.1 relatif aux Trajectoires d'Engagement,**
- De fixer, de manière annuelle, **la feuille de route partenariale en matière d'ingénierie territoriale** sur le territoire,
- De procéder à **l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre** du contrat et à la tenue du document de suivi « Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 ».

Ce comité est composé des représentants des **cosignataires** du contrat, **des services de l'Etat**.

Focus sur la gouvernance de l'ATI FEDER : La priorité 5 FEDER est un volet de la maquette de programmation du Contrat Territorial Occitanie (CTO). Aussi, il est proposé une **gouvernance partagée avec celle du CTO**.

Elle facilitera l'optimisation des interventions financières des différents acteurs et l'articulation FEDER/LEADER.

Ainsi, la gouvernance de l'ATI FEDER sera composée des signataires du CTO et partenaires financiers :

- Le PETR,
- La Région,
- Les présidents des 6 communautés de communes composant le PETR
- Le Département
- L'Etat

La gouvernance CTO/ATI aura pour rôle de :

- Suivre, évaluer et apporter les modifications nécessaires à la stratégie d'intervention retenue initialement,
- Identifier les actions s'inscrivant dans la stratégie du territoire,
- Présélectionner les dossiers FEDER avant instruction et programmation par l'Autorité de gestion (la Région),
- Assurer une cohérence territoriale entre les dispositifs et démarches territoriales,
- Informer les territoires de l'intervention des fonds européens sur le périmètre,
- Assurer une coordination entre le PETR et l'Autorité de gestion (la Région).

L'instruction des dossiers sera **réalisée par l'Autorité de gestion (la Région)**.

Un comité technique permettra de préparer les travaux du Comité de pilotage en associant les services techniques, notamment ceux du **service FEDER**.

2. **Une Conférence des Maires**, organisée par le territoire de projet, réunie à l'initiative du territoire, **au moins une fois par an**, lors du processus d'élaboration du Programme Opérationnel Prévisionnel, pour prendre en compte les besoins de chaque commune.
3. **Un Comité Participatif Citoyen Local**, représentatif de la diversité des habitants et acteurs du territoire, sera institué selon des modalités propres à chaque territoire, dans le respect de la parité.
Lorsqu'il existe, le Conseil de Développement pourra constituer ce Comité. Ses membres devront être tenus informés des projets de Programmes Opérationnels Prévisionnels afin de pouvoir formuler, à l'attention du Comité de Pilotage, des observations, avis et propositions.
L'organisation d'espaces d'information citoyenne et de débats participatifs sera encouragée. A travers leur participation, il s'agit de contribuer à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

Enfin, et en lien avec le Volet Territorial du prochain CPER 2021-2027, il est prévu un **processus de convergence et de complémentarité** entre le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (**CRTE**) et le Contrat Territorial Occitanie (**CTO**) qui précisera, au travers d'un **Pacte Territorial Occitanie**, la gouvernance partagée sur le territoire ainsi que, les modalités de programmation coordonnées des opérations.

ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE GARONNE QUERCY GASCOGNE

La qualité de l'ingénierie territoriale est un facteur décisif de la réussite de l'ambition du présent contrat et de la capacité de transformation, d'innovation et d'expérimentation du territoire.

Le renforcement de l'ingénierie territoriale repose sur :

- Le développement et la montée en compétence des ressources d'ingénierie internes du territoire,
- L'identification et la mobilisation coordonnée de l'offre d'ingénierie disponibles sur le territoire à l'initiative des partenaires du présent contrat et de leurs opérateurs, de l'Etat ou de tout autre opérateur.

Pour tous les territoires :

L'ensemble des partenaires s'engagent à **privilégier la coordination** de leurs moyens d'ingénierie dans le cadre d'un nouveau partenariat technique, stratégique et opérationnel animé dans le cadre du présent contrat.

Pour les territoires ruraux :

La Région Occitanie s'engage à soutenir l'ingénierie territoriale interne du territoire, y compris l'animation et les actions du Conseil de Développement ou du Comité Participatif Citoyen Local, selon les modalités d'intervention de son dispositif spécifique d'intervention.

Le territoire devra démontrer comment l'ingénierie ainsi mobilisée, est mise au service du déploiement sur le territoire des politiques et priorités régionales, en articulation avec l'ingénierie externe disponible. A ce titre, une participation active du territoire dans le Réseau Régional des Développeurs Territoriaux Occitanie est attendue.

ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLES ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE

12.1 Le Programme opérationnel annuel, outil de mise en œuvre opérationnelle du contrat

Au début de chaque année, et en articulation avec l'élaboration et l'adoption des budgets communaux et intercommunaux, la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 se traduira par **l'élaboration d'un Programme Opérationnel Annuel**.

Ce Programme Opérationnel recense l'ensemble des projets d'investissement du territoire de projet, des intercommunalités et des communes du territoire et de leurs groupements ou opérateurs, qui souhaitent solliciter le soutien des partenaires du Contrat durant l'exercice concerné.

Pour cela **les projets devront être qualifiés** par l'ensemble des partenaires dans le cadre du dialogue territorial, afin de s'assurer que le projet répond aux conditions cumulatives suivantes :

- **Contribuer significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux** du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- **Ne contrevenir à l'atteinte d'aucun des autres objectifs**,
- **Garantir la solidarité et la soutenabilité financières** des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Ce Programme Opérationnel devra être validé par le Comité de Pilotage, au plus tard à la fin du premier semestre. Pour cela :

- Le projet de P.O doit être transmis, par le territoire, **dans sa première version fin février**
- Il fera l'objet d'un **dialogue de gestion dans le courant du 1^{er} trimestre**, pour une **validation au plus tard à la fin** du premier semestre.

Le **Programme Opérationnel Annuel** pourra faire l'objet d'avenant en cours d'année si nécessaire.

L'inscription d'un projet dans le Programme Opérationnel ne vaut pas demande de subvention.

- Tout projet inscrit dans le Programme Opérationnel Annuel doit faire l'objet du dépôt d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention concerné.

La qualification d'un projet, dans le Programme Opérationnel **ne vaut pas promesse de subvention** mais signifie l'intérêt des partenaires sur le projet.

- Le plan de financement prévisionnel indiqué pour chaque projet dans le Programme Opérationnel correspond à la sollicitation du porteur de projet et est strictement indicatif.
- L'aide et son montant définitif accordé ne peuvent être confirmés qu'après instruction technique, administrative et financière du dossier.

A noter que certaines communautés de communes (CC des Deux Rives et CC Grand Sud Tarn et Garonne) prévoient la possibilité d'octroyer des fonds de concours aux communes de leur territoire. L'obtention de ces fonds de concours est conditionnée à l'inscription des projets dans les différents contrats du PETR Garonne Quercy Gascogne (Contrat de Relance et Transition Ecologique, Contrat Territorial Occitanie, LEADER...) en fonction de la nature des projets sans forcément solliciter l'ensemble des financeurs signataires desdits contrats.

Aussi pour satisfaire à cette condition, un tableau pourra être annexé au Programme Opérationnel Annuel, recensant les projets des communes demandant des fonds de concours mais que ne feraient pas l'objet d'un financement Régional. Ce point contribue fortement à renforcer le travail partenarial sur le territoire.

En fin d'année, le Programme Opérationnel est clôturé.

- L'inscription des projets pour lesquels l'aide des partenaires, signifiée par le dépôt d'un dossier de demande de subvention dûment complété, n'a pas été sollicitée est annulée.
- Ces projets peuvent, le cas échéant, être proposés à nouveau dans le cadre d'un Programme Opérationnel ultérieur.

/!\ Afin de disposer d'une vision prospective et d'une approche globale de l'aménagement du territoire, les projets d'investissement communaux, intercommunaux ou territoriaux doivent être proposés dans le projet de Programme Opérationnel Annuel, établi par le territoire, en vue d'échanges entre les partenaires financiers.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert
- Inscription dans un programme opérationnel annuel
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

12.2 – Le Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements 2022-2028, outil de suivi pluriannuel indicatif du Contrat Territorial Occitanie

En parallèle à l'adoption du présent Contrat, les partenaires conviennent de tenir à jour en continu un « **Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements** » non contractuel, pré-identifiant la liste indicative et prévisionnelle des projets d'investissement sur le territoire pour la période 2022-2028.

Ce document évolutif constitue un outil de suivi en temps réel du contrat et de ses perspectives à venir et recense notamment :

- Les grands équipements pour le développement de l'activité et l'offre de services nécessaires pour les différents bassins de vie du territoire sur la durée du Contrat.
- Les types de projets d'intérêt local devant être menés sur la période 2022-2028.
- Les projets de renouvellement urbain et les projets résultant des Contrats Bourgs-Centres Occitanie 2022-2028 qui sont parties intégrantes du présent contrat.
- Les projets immobiliers et fonciers structurants portés par la Région et/ou dont elle est maître d'ouvrage (lycées, CREPS et sport, Culture, Economie...).

ARTICLE 13 : MODALITES D'EVALUATION

Dans le cadre du contrat territorial, une approche qualitative sera recherchée pour valider et mettre en œuvre prioritairement des actions en cohérence avec le PACTE VERT. Une politique et des outils d'évaluation devront être mis en place par le territoire de projet en partenariat avec la Région.

L'évaluation des politiques publiques mises en œuvre au travers du présent Contrat territorial comporte plusieurs enjeux :

- Permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur en rendant les effets des politiques publiques plus visibles et plus lisibles ;
- Contribuer au débat démocratique, notamment autour des rapports d'évaluation, et à la participation citoyenne ;
- Produire des éléments de diagnostic permettant aux financeurs, le cas échéant, de réorienter leurs stratégies.

Une évaluation ciblée des principaux projets financés au titre du présent Contrat pourra utilement être effectuée, au travers notamment d'une sélection d'indicateurs définis dans le PACTE VERT.

ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION

Mention sera faite par le PETR Garonne Quercy Gascogne de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financées dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

Fait à , le

**La Présidente du Conseil
Régional Occitanie**

Carole DELGA

**Le Président du PETR Garonne
Quercy Gascogne**

Jean-Michel BAYLET

**Le Président du Conseil
Départemental de Tarn-et-Garonne**

Michel WEILL

**Le Président de la
Communauté de communes
des Deux Rives**

Jean-Michel BAYLET

**La Présidente de la Communauté
de communes Grand Sud Tarn et
Garonne**

Marie-Claude NEGRE

**Le Président de la Communauté de
communes de la Lomagne Tarn et
Garonnaise**

Bernard SALOMON

**Le Président de la
Communauté de communes
Pays de Lafrançaise**

Thierry DELBREIL

**Le Président de la Communauté
de communes du Pays de Serres
en Quercy**

Claude VERIL

**Le Président de la Communauté de
communes Terres des Confluences**

Dominique BRIOIS

1/ Objectifs stratégiques et fiches mesures

2/ Le projet de territoire développé

Cf. document à part : « Le projet de territoire 2021-2027 du PETR », Novembre 2022.